

DOSSIER SPÉCIAL

Tout savoir de la nouvelle
armée de l'air
et de l'espace

ARMÉE DE L'AIR & DE L'ESPACE



Service historique
de la Défense

INNOVATION

Le site e-habillement

PATRIMOINE

Le tourisme de Mémoire fait recette

SOUS LA LOUPE

Les archives historiques du SHD

Réserviste *sans réserve*

La différence Unéo

 **PRÉVOYANCE-RÉSERVISTE¹**

Trois formules au choix

En cas d'arrêt de travail, d'invalidité ou de décès

Une adhésion simplifiée et en ligne

Des cotisations dès 2,31 €/mois

Unéo, MGP et GMF
sont membres d'**UNEOPOLE**
la communauté
sécurité défense

Unéo, la mutuelle
des forces armées
TERRE - MER - AIR - GENDARMERIE
DIRECTIONS & SERVICES
Référéncée
Ministère des Armées



Santé
Prévoyance
Prévention
Accompagnement social



La différence Unéo sur groupe-uneo.fr et au 0970 809 000²

Votre force mutuelle

(1) Le détail et les conditions de garanties sont définies dans le règlement applicable Unéo - Cahier applicatif au 15 février 2019. (2) Du lundi au 9 mars 2019, Unéo, mutuelle des réservistes de la Gendarmerie Nationale, propose une adhésion simplifiée et en ligne à destination des réservistes de la Gendarmerie Nationale. Crédits photos: © COMITA - © Vicens-ORSINI/Marine Nationale et Défense - © Sipa-Gendarmerie - © Olympia Goubault/Armées de l'Air/Armées - LaSalle - anso.

SOMMAIRE

PHOTOS DE LA COUVERTURE :
© ARMÉE DE L'AIR ET DE L'ESPACE ET © DR

**REVUE
D'INFORMATION
ET DE LIAISON
DE L'UNION NATIONALE
DES OFFICIERS
DE RÉSERVE ET
DES ORGANISATIONS
DE RÉSERVISTES⁽¹⁾**
(4 numéros/an)

Administration-rédaction :
12, rue Marie-Laurencin
75012 Paris
Tél. : 01 43 47 40 16
Télécopie : 01 49 28 02 87
delegue.general@unor-reserves.fr
Site internet :
www.unor-reserves.fr

Directeur de la publication :
LCL (R) Philippe Ribatto,
Président de l'UNOR
president@unor-reserves.fr

Rédacteur en chef :
Lionel Pétillon
redacteur.chef@unor-reserves.fr

Abonnements :
CNE (er) Yves Dalmasia
Tél. : 01 43 47 40 16
comptable@unor-reserves.fr

Publicité :
LCL (R) Jean Giacomazzo
Tél. : 01 43 47 40 16
delegue.general@unor-reserves.fr

Dépôt légal : 4^e trimestre 2020
N° Commission paritaire :
0519 G 84894

**Conception, réalisation
et impression :** Imprimerie
Decombat, 63118 Cébazat
Publicité : siège de la rédaction
I.S.S.N. n° 004.2242.

⁽¹⁾ Ancien titre : *L'Officier de Réserve*

La rédaction n'est pas responsable des documents qui lui sont adressés et n'est en aucun cas tenue de les retourner. Si l'auteur souhaite être publié (texte et photos), il est impératif qu'il inscrive à la main la mention « bon pour publication ». Les textes sélectionnés ne donnent pas lieu à rétribution, et peuvent subir des modifications en vue d'une parution. Les textes publiés n'engagent que leurs auteurs.

5 Éditorial
Par le lieutenant-colonel (R) Philippe Ribatto, président national de l'UNOR

6 Actualités

- Les nouveaux chefs
- L'ASUNOR aux côtés des victimes
- Les fusiliers marins rebaptisés
- Nouveau site Internet de l'UNOR
- Reprise des JDC
- *In memoriam*

10 Actualités internationales

- Liban : opération *Amitié*

12 Sous la loupe

- Habillement : une plateforme en ligne

14 Dossier

Création de l'armée de l'air et de l'espace



© AAE

- **Transformation :** 1934-2020 – De l'air à l'espace
- **Actualité :** *Le New Space*
- **Audition :** le GDA Friedling, commandant du commandement de l'espace

■ **Transformation :** les menaces dans l'espace

29 Sous la loupe

- Les archives historiques du SHD

32 Hommage

- A Dieu LCL (H) Patrice Fichet

35 Focus

- La mise à disposition d'un réserviste

36 Sous la loupe

- Les archives historiques du SHD

38 Culture

- Rencontre avec l'historien Jean-françois Chanet
- Lu pour vous
Sur vos écrans

44 Patrimoine

- Tourisme de mémoire : nouvelle année record



© Shritwod at English Wikipedia

47 Publications officielles

50 Courriers des lecteurs

ACTIVITÉS

4^e TRIMESTRE 2020

L'AGENDA DU PRÉSIDENT NATIONAL DE L'UNOR

09 SEPTEMBRE

- 3 septembre Obsèques du LCL H) Patrice Fichet.
- 7 septembre Entretiens avec des candidats délégués UNOR Jeunes.
- 8 septembre Comité AA-IHEDN.
- 9 septembre Entretien avec le président du conseil national de protection civile.
Réunion du comité Centenaire de l'UNOR.
Rencontre avec Gilles Barsacq, futur président CNPC.
Réunion bureau national.
- 10 septembre Conseil d'administration du CNPC.
- 17 septembre Comité de pilotage des Journées nationales des réservistes.
- 22 septembre Signature d'une charte avec l'Union nationale des réservistes formateurs du service de santé des armées (UNaRéFSSA).
- 24 sept. - 2 oct. CIOR congrès d'été (participation numérique).
- 29 septembre Entretien avec le nouveau président de la Société nationale d'entraide de la médaille militaire.

10 OCTOBRE

- 5 octobre Rencontre avec le général François Martelet, président de la CIOMR.
- 6 octobre Réunion d'information avec le GCA (2S) JF Furet-Coste, président d'Unéo.
- 8 octobre Réunion de la Commission nationale d'entente.
- 13 octobre CODIR de l'AAIHEDN.
- 15 octobre Entretien avec la générale Batut, nouvelle secrétaire générale de la Garde nationale.
- 16-17 octobre Journées des réservistes allemands/*Jahrestagung der Reserve* (Berlin).
- 22 octobre Assemblée générale CNPC.

REDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
				5
1	2	3	4	
				12
8	9	10	11	

11 NOVEMBRE

- 12 novembre Clôture de la JNR.
- 20 novembre CA de l'UNOR.
- 21 novembre AG de l'UNOR.

ÉDITORIAL

[LIEUTENANT-COLONEL (R) PHILIPPE RIBATTO]

PRÉSIDENT NATIONAL DE L'UNION DES OFFICIERS DE RÉSERVES ET DES ORGANISATIONS DE RÉSERVISTES

CHERS CAMARADES,

Après des vacances calmes passées sur notre territoire, je vous espère en pleine santé et rempli d'ambition pour faire avancer la réserve !

C'est à nous, les AOR, les régions UNOR, les associations nationales d'être actifs et rayonnants sur l'ensemble du territoire national, pour notre rendez-vous annuel avec les Français, qui nous retrouveront à l'édition 2020 des Journées nationales des réservistes (JNR 2020).

Elle se tiendra du 12 octobre au 12 novembre sur les thèmes : « *Fiers d'être réservistes* » et « *Fiers de nos réservistes* ».

#JNR2020, #FiersDeNosReservistes, #GardeNationale.

Notre rayonnement sur le terrain aura pour bénéfice d'attirer de jeunes compatriotes dans la réserve, d'une part, et de faire comprendre aux employeurs la nécessité de la double appartenance de leurs salariés, d'autre part.

Légitimement, bon nombre d'entre vous estiment que la réserve devrait apporter encore plus aux armées et à la Nation. En effet, l'armée française est presque positionnée aux quatre coins de monde : la réserve va-t-elle alors les seconder à l'extérieur ou à l'intérieur de nos frontières ? C'est une des préoccupations de nos grands commandeurs et le général Burkhard, chef d'état-major de l'armée de



terre s'en est ouvert au Figaro. Il résume son intention d'une formule pour l'armée de 2030 : il faudra « être prêt immédiatement. C'est pourquoi il nous faut plus d'épaisseur », insiste-t-il. L'une des préconisations de son plan stratégique concerne l'usage de la réserve.

Une partie de celle-ci, composée d'anciens militaires, est mobilisable cinq années après la fin de leur service. Une autre partie compte 24 000 volontaires qui consacrent jusqu'à 42 jours par an à des missions opérationnelles. Mais leur engagement n'est pas toujours aisé ou simple à comprendre dans leur environnement professionnel et certains « citoyens deux fois », préfèrent encore le cacher à leur employeur.

« La réserve, c'est un complément de masse que l'on n'emploie pas suffisamment », estime le CEMAT, en conseillant de

réfléchir aussi à son rôle en cas de conflit de haute intensité.

Ce sera l'un des sujets, dont je m'entretiendrai au nom de l'Union, avec la générale de brigade aérienne Véronique Batut, nouvelle secrétaire générale de la Garde nationale.

Je ne peux vous rapporter les conclusions du congrès international de la CIOR, qui devait avoir lieu à Liège, puisqu'il a été repositionné en version numérique, fin Septembre ; les préoccupations sanitaires de nos collègues de l'OTAN, étant les mêmes que les nôtres.

Nous devons toujours nous protéger et protéger les autres de la propagation de ce virus et de ses conséquences, mais la vie continue, parfois sous des formes différentes.

Je vous réserve pour la fin, une bonne nouvelle : la refonte du site internet de l'UNOR ! Elle vous permettra, notamment de visualiser, grâce à sa carte interactive, l'emplacement et les coordonnées des AOR. Le maillage territorial de l'UNOR revêt une importance de plus en plus reconnue. N'hésitez pas à échanger informations et bonnes pratiques, entre réservistes.

Dans l'attente de vous retrouver nombreux aux JNR, qui seront clôturées sous l'Arc de Triomphe, autour du ravivage de la Flamme, je souhaite un franc succès à vos activités de rentrée ! ■

INTERACTIVITÉ avec votre revue

Armée
& Défense
Réserve et Nation



Lorsque vous apercevez ce symbole dans l'une des pages de la revue, rendez-vous sur notre site Internet : **des documents, des informations et des photos complètent les articles publiés.**

<https://unor-reserves.fr>



L'ESCADRON franco-allemand de transport aérien C-130J devrait bientôt voir le jour sur la base aérienne 105 d'Evreux. La première pierre du futur bâtiment qui accueillera l'escadron binationnel a été posée le 17 septembre dernier.

LA MARINE française a remporté le *Hook'em award* fin juin, un prix d'excellence de lutte anti-sous-marine des mains du vice-amiral Lisa Franchetti, commandant de la 6^e flotte américaines basée à Naples.

Ont été récompensés : le Centre des opérations maritimes en Méditerranée, l'état-major du Groupe aéronaval et des FREMM *Bretagne* et *Auvergne*. La France n'avait pas remporté ce trophée depuis 1991.

REGLEMENT. TERRE

L'armée de terre a mis en ligne un tout nouveau site internet baptisé Reglement Terre « destiné à délivrer les informations officielles de l'armée de terre dans le domaine de la discipline, de la notation, des récompenses et des statuts. »

Les onglets "Discipline", "Protection fonctionnelle", "Recours", "Décorations", "Récompenses", "Statuts" ainsi qu'un accès vers des jurisprudences, dont certaines liées à des affaires récentes impliquant des militaires, doivent permettre aux soldats de mieux comprendre toutes les informations réglementaires qui les concernent.

* info-
reglementation.terre.
defense.gouv.fr



© Garde nationale



Le général de brigade aérienne Véronique Batut.

ACTUALITÉS

NOMINATIONS

LES NOUVEAUX CHEFS

L'été est synonyme pour les militaires de mutations, d'affectation et parfois de promotions en ce qui concerne les généraux. Voici quelques arrivées importantes à connaître.

C EMM : l'amiral Pierre Vandier a pris les fonctions de chef d'état-major de la marine le 1^{er} septembre 2020 à bord du porte-avions nucléaire *Charles de Gaulle*, à Toulon (Var).

Sorti de l'École navale en 1989, il choisit de se spécialiser dans l'aéronautique navale. Tout au long de sa carrière, il a participé à nombreuses opérations, à commencer dès 1991 par la guerre du Golfe. Il effectue plusieurs missions de combat en Bosnie (1995-1997, opération

Salamandre) et au Kosovo (1999, opération *Trident*), en Afghanistan (2004, mission *Agapanthe*).

Commandant de la frégate légère furtive *Surcouf* en 2007, il participe en 2008 à l'opération de libération des otages retenus par des pirates sur le voilier *Ponant*.

En 2013, il prend le commandement du porte-avions nucléaire *Charles de Gaulle*. En 2018, il est nommé chef du cabinet militaire de la ministre des Armées.

■ **CEMP** : le vice-amiral d'escadre Jean-Philippe Rolland est nommé chef de l'état-major particulier du président de la République à compter du 1^{er} août 2020, élevé aux rang et appellation d'amiral à la même date.

ET DANS LA RÉSERVE...

■ **Garde nationale** : le général de brigade aérienne Véronique Batut, a été nommée secrétaire générale de la Garde nationale et du Conseil supérieur de la réserve militaire (CSRM) à compter du 1^{er} août 2020.

Le GBA Véronique Batut a notamment commandé la base aérienne 106 « Capitaine Michel Croc » de Bordeaux Mérignac (2011-2013) et occupé à compter de 2018 les fonctions d'officier général nucléaire et sécurité (OGNS), chargée des affaires nucléaires, de la sécurité aérienne et de la navigabilité à l'état-major de l'armée de l'air à Paris.

■ **DRAT** : le général de division Stéphen Coural a été nommé délégué aux réserves de l'armée de terre (DRAT) à compter du 1^{er} août 2020. Il est maintenu dans ses fonctions de commandant Terre pour le territoire national. La fonction de DRAT était jusqu'à présent tenue par le général commandant en second du COMTN. ■

ACTUALITÉS

SOLIDARITÉ

L'ASUNOR AUX CÔTÉS DES VICTIMES

L'ASUNOR soutien Loïc Liber, caporal-chef du 17^e RGP, seul survivant des crimes commis par Mohamed Merah, .

Le samedi 18 Juillet, aux Invalides, le président de l'Action sociale de l'Union nationale des officiers de réserve (ASUNOR) a pu rencontrer Madame Jean-Baptiste, arrivée de Guadeloupe la veille, venue rendre visite à son fils Loïc Liber, hébergé dans cette institution depuis huit années.

Ce camarade, caporal-chef au 17^e régiment de génie parachutiste de Montauban, grièvement blessé lors des attentats de Toulouse et Montauban le 12 mars 2012, commis par Mohamed Merah, est le seul survivant de cette tuerie.

Malgré tous les efforts prodigués par le corps médical, celui-ci ne put éviter la tétraplégie que doit supporter avec un immense courage,



ce jeune militaire. Sa famille demeurant aux Antilles, des associations se sont constituées afin d'assurer une chaîne de solidarité autour de Loïc, comme savent le faire nos frères d'armes.

Ainsi, les dons qu'elle reçoit, comme l'aide apportée par l'ASUNOR, permettent aux parents de Loïc de se déplacer en métropole.

En remettant un don à Madame Jean-Baptiste le 18 juillet dernier, l'ASUNOR assume un soutien indéfectible à une famille cruellement touchée par cet attentat indicible et abject.

Le président de l'ASUNOR souhaite pouvoir renouveler ce geste fraternel, à l'occasion des fêtes de fin d'année. ■

MARINE

LES FUSILIERS MARINS REBAPTISÉS

Les unités de fusiliers marins ont officiellement changé de noms le 1^{er} septembre.

Chaque unité de fusiliers marins portera désormais le nom d'un grand ancien, Compagnon de la Libération, ayant servi au sein du 1^{er} bataillon de fusiliers marins ou du 1^{er} régiment de fusiliers marins pendant la

Seconde Guerre mondiale. Ce changement de nom s'inscrit dans une démarche mémorielle de la force maritime des fusiliers marins et commandos, et de renforcement de ses traditions historiques. ■

LE SERVICE logistique de la Marine (SLM) de Cherbourg a été créé le 1^{er} septembre. Sa mission est « née de la volonté du renforcement et de la simplification du maintien en condition opérationnelle (MCO) naval ».

445 NOUVEAUX élèves ont intégré cette rentrée les Écoles de Saint-Cyr Coëtquidan (ESCC) après avoir réussi le concours interne ou externe : 180 élèves ont rejoint l'ESM, 115 sous-officiers intègrent l'EMIA et 150 élèves-officiers sous contrat le 4^e bataillon. Celui-ci devrait bientôt donner naissance à une 3^e école au sein de l'ESCC, l'École des officiers sous contrat.

LE 21^e RIMA a perçu début juillet ses treize premiers véhicules blindés multi-rôles (VBMR) Griffon. Successeur du véhicule de l'avant blindé (VAB), le Griffon a pour mission de transporter et d'appuyer les GTIA au plus près du combat. À terme, il sera décliné en quatre versions : transport de troupes, poste de commandement, véhicule d'observation d'artillerie et véhicule sanitaire.

RÉSILIENCE : les actions réalisées dans le cadre de l'opération *Résilience* s'établissaient à 884 missions fin juin dont 477 liées à la logistique, 241 au sanitaire et 166 à la protection.

ORSEM : cinq femmes et 61 hommes ont été brevetés fin août officier de réserve spécialiste d'état-major (ORSEM). Parmi eux, six étrangers : danois, allemand, néerlandais, suisse, américain.

TOUT RÉSERVISTE qui renouvelle son contrat initial d'engagement pour un nouveau contrat d'une durée de 3 à 5 ans, et qui totalise au moins 37 jours de réserve sur l'année échue, peut bénéficier d'une prime de fidélité, quel que soit son grade.

LE PERSONNEL féminin du SCA représente 40% des effectifs dont 17% occupent des postes à responsabilité. Les femmes sont 26% à la direction centrale (DCSCA).

LE SYSTÈME d'armes du SNLE *Le Téméraire* a été validé en conditions opérationnelles après le succès, au mois de juin du lancement d'un missile balistique stratégique M51. Ce missile équipe aujourd'hui tous les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins en service dans la marine.

L'ÉCOLE de l'aviation de chasse (EAC) qui était installée à Tours depuis près de 60 ans, a été transférée en juillet sur la base aérienne 709 de Cognac.

LE NOUVEAU BOLIDE DES GENDARMES

L'Alpine A110 et la Mégane IV produites par Renault, mais aussi la Cupra Leon Sportstourer sont en lice pour remplacer la Mégane III RS des gendarmes des escadrons de sécurité routière. Élaborée par Seat, la Cupra qui semble bien placée dans cette course selon *L'Essor de la gendarmerie* qui cite la revue *L'Argus*, est capable d'atteindre les 100 km/h en 5".

ACTUALITÉS

COMMUNICATION

NOUVEAU SITE INTERNET DE L'UNOR

Le site Internet de l'UNOR a fait peau neuve après une dizaine d'années d'existence pour devenir plus moderne, plus pratique et plus interactif.



Extrait de la page d'accueil du nouveau site Internet de l'UNOR.

Ce n'est pas seulement l'habillage du site Internet de l'UNOR qui a évolué cet été, c'est aussi le contenu avec de nouvelles rubriques qui vous sont proposées en complément de celles déjà à votre disposition.

Vous pourrez découvrir, par exemple, la carte cliquable des associations territoriales de l'UNOR et les contacts (adresses courriel) pour y adhérer, ou bien encore le musée virtuel de l'UNOR. N'hésitez pas non plus à répondre aux questions du sondage du mois. Les réponses à la toute première de ces questions se trouvent d'ailleurs dans l'encadré ci-dessous.

Enfin, consultez les informations en provenance de nos AOR, d'autres associations patriotiques ainsi que du ministère des Armées, mises à jour dans le bulletin hebdomadaire *Trait-d'Union*.

Au fil des prochaines semaines et des pro-

chains mois, les pages encore en construction seront complétées et enrichies.

Connectez-vous dès maintenant sur <https://unor-reserves.fr> ■

LE SONDAGE DU MOIS

Réponses à la question : « Combien de jours d'ESR faites-vous par an en moyenne ? » :

- - de 10 jours (9%)
- 11 à 20 jours (29%)
- 21 à 35 jours (24%)
- 36 à 50 jours (21%)
- + de 50 jours (18%)

On retiendra que près d'un tiers des personnes ayant répondu à cette question font entre 11 et 20 jours d'activité sous ESR par an seulement.

ACTUALITÉS

CITOYENNETÉ

LES JDC ONT REPRIS

Interrompues depuis plusieurs mois en raison de la pandémie liée à la Covid 19, les Journées de défense et citoyenneté (JDC) ont repris le 31 août dernier.

Le ministère des Armées a annoncé fin août que « les conditions de reprise de la JDC sont en adéquation avec le protocole que le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports met en place dans les lycées (respect des gestes barrières et port du masque par les encadrants et animateurs des JDC, ainsi que les participants). »

UN FORMAT ADAPTÉ

Au total, environ 340 000 jeunes Français métropolitains et ultramarins auraient dû être convoqués entre le 15 mars et le 31 août. Alors il a fallu adapter les JDC à un nouveau format de 3h30 afin de pouvoir réaliser deux sessions par jour, et ainsi rattraper le retard, tout en répondant aux objectifs : sensibiliser et informer sur les missions et les métiers de la défense ; détecter et orienter les jeunes décrocheurs en difficulté avec la langue française.

Le code du service national impose de fournir une preuve de participation à la JDC au moment de l'inscription à un examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité pu-

blique. Les documents qui certifient la régularité de la situation d'un jeune sont l'attestation de recensement pour les moins de 18 ans, et le certificat individuel de participation à la JDC, l'attestation individuelle d'exemption médicale ou l'attestation provisoire de convocation à la JDC pour les 18-25 ans.

OBTENIR L'ATTESTATION PROVISOIRE

Pour les jeunes qui n'ont pas pu effectuer leur JDC au premier semestre 2020 en raison de la crise sanitaire, il suffira d'obtenir une attestation provisoire de convocation à la JDC :

- pour les 18-25 ans devant s'inscrire aux examens et concours ;
- pour les 17 ans et plus, présentant le permis de conduire.

La création d'un compte personnel sur le site « majdc.fr » permet de dialoguer avec le centre du service national, de télécharger la convocation et d'obtenir des informations sur le lieu de réalisation de la JDC. On peut aussi télécharger l'attestation. ■

Source : ministère des Armées

LA TENUE de combat F3 délivrée depuis 2019 à l'ensemble des militaires projetés en OPEX, a été perçue par tous les régiments d'infanterie cet été.

À VIRE (Calvados), des passionnés ont reconstitué un baraquement américain de type UK 100, tel qu'on pouvait en voir au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Ces habitations en bois de 58 m² servaient à loger des familles dont l'habitat avait été détruit.

L'ÉCOLE DE L'AIR et l'École centrale de Marseille, en partenariat avec le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) et le Commandement de la cyberdéfense (COMCYBER), propose dès cette rentrée une formation post-master de haut niveau (bac+6) dédiée aux problématiques de cybersécurité avec une dominante sur les systèmes complexes pour la défense et l'industrie.

19 BASE NAVALES, aériennes, aéronavales et casernes ont ouvert leurs portes cet été dans le cadre du dispositif « Une journée au cœur des armées » à destination des jeunes de 14 à 18 ans. Objectif : les informer sur les problématiques de défense et les métiers des armées.

LA FREMM Languedoc a réalisé sa première relève d'équipage en opération début août. Il s'agit d'une étape importante dans la manœuvre « bâtiment à double équipage (B2E) » permettant une alternance des équipages entre mer et terre.

IN MEMORIAM

- Le 1^{re} classe **Tojohasina Razafintsalama**, 26 ans, du 1^{er} régiment de hussards parachutistes, est mort pour la France le 23 juillet dans l'accomplissement de sa mission au sein de l'opération *Barkhane* lors d'une mission de reconnaissance au nord de la base opérationnelle avancée de Gossi.
- Le brigadier-chef de 1^{re} classe **S.T.*** et le 1^{re} classe **Arnaud Volpe**, 24 ans, du 1^{er} régiment de hussards parachutistes, sont morts au combat le 5 septembre au cours d'une opération conduite par la force *Barkhane* au Mali alors qu'ils étaient engagés dans une opération de contrôle de zone autour de Tessalit.

* à la demande de la famille, son nom n'est pas publié.

L'UNOR exprime aux familles et aux proches ses sincères condoléances.

GRANDE-BRETAGNE : « *Re-joiners : your Nation need you* » (Rengagés : votre Nation a besoin de vous) : ce slogan de l'armée de terre britannique s'adresse aux anciens militaires d'active et aux réservistes pour relancer le recrutement.

À la question « *Je suis réserviste et souhaite intégrer l'active* », l'Army répond : « *Votre unité s'occupera de votre carrière et sera en mesure de vous aider pour intégrer l'active* » !

LEVANT : les aéronefs présents sur la base aérienne projetée (BAP) dans le cadre de l'opération *Chammal*, ont réalisé plus de 35 000 heures de vol, soit plus de 7 100 sorties de jour comme de nuit depuis fin novembre 2014.

LITUANIE : dans le cadre de la mission opérationnelle Lynx, la France engage en Lituanie en 2020 un dispositif articulé autour de 300 militaires français et d'un S-GTIA composé de cinq chars Leclerc, de 14 VBCI et de cinq VAB. Cette mission est intégrée au sein d'un bataillon commandé par l'Allemagne.

CORÉE DU SUD : le budget militaire pour l'année 2021 devrait être en hausse de 5,5% pour s'établir à un nouveau record de 37,63 Mds €. Il est notamment prévu la construction d'un porte-avions léger et une commande complémentaire de chasseurs américains F-35.

TCHAD : les députés ont voté fin juin à la majorité pour décerner le titre honorifique de maréchal du Tchad au président Idriss Déby.

ACTUALITÉS INTERNATIONALES

SOLIDARITÉ

L'OPÉRATION AMITIÉ

Le 4 août dernier, le port de Beyrouth (Liban) s'embrasait à la suite d'une considérable explosion. Dès le lendemain, la France a apporté son aide en déployant d'importants moyens militaires.

Il était aux alentours de 18h00 lorsque le port de Beyrouth s'embrase. Le hangar numéro 12 dans lequel sont stockées 2 750 tonnes de nitrate d'ammonium vient d'exploser, rasant une grande partie du port et des quartiers environnants de la capitale libanaise. Le bilan humain est considérable : près de 190 morts et plus de 6 500 blessés.

LA FRANCE S'ENGAGE IMMÉDIATEMENT

En coordination avec les ministères de l'Europe et des Affaires étrangères, de l'Intérieur, des Solidarités et de la santé, les armées ont déployé et acheminé des moyens humains et matériel pour venir en aide au Libanais.

La première rotation aérienne (un A400M et un A330 Phénix) a en effet eu lieu dès le lendemain, le 5 août, afin d'acheminer à Bey-

rout des produits de première nécessité (denrées, eau, médicaments...) ainsi que les premiers moyens humains : sapeurs-sapeurs et marins-pompiers.



© EMA/ministère des Armées

Début septembre, les hommes du GT Ventoux avaient évacué environ 10 000 tonnes de matériaux et gravas.

LE GROUPEMENT TERRE VENTOUX

Le GT Ventoux est une formation agrégeant dix unités de l'armée de terre dont cinq appartenant à des régiments du génie. Il est commandé par le chef de corps du 2^e régiment étranger de génie, le colonel Antoine Faurichon de La Bardonnie :

- le 519^e régiment du train, spécialisé dans le transbordement maritime et le rétablissement d'infrastructures portuaires.
- les 1^{er} et 2^e régiments étrangers de génie, les 19^e et 31^e régiments du génie, le 17^e régiment du génie parachutiste, engagés pour couvrir les besoins de déblaiement et de rétablissement des infrastructures.
- le 14^e régiment d'infanterie et de soutien logistique parachutiste, spécialiste dans la logistique d'urgence.
- l'unité d'instruction et d'intervention de sécurité civile n° 1, en renfort pour la recherche de victimes.
- le 7^e bataillon de chasseurs alpins, pour participer aux opérations de manutention et de sûreté des sites et chantiers.

Parmi eux, un module sauvetage-déblaiement et risque technologique formé par des militaires de la sécurité civile (55 hommes et trois chiens de l'UIISC 1) avec des capacités NRBC, du matériel et des équipements d'intervention.

L'armée de l'air a mobilisé huit aéronefs pour effectuer plusieurs rotations dans les tous premiers jours entre la France et le Liban.

PLUS DE 400 HOMMES

Parallèlement mis en alerte, le porte-hélicoptère amphibie (PHA) Tonnerre a appareillé de Toulon le 9 août avec à son bord 96 tonnes de fret comprenant des moyens d'assistance et du matériel de première nécessité dont du fret alimentaire et des matériaux de construction.

À son bord se trouvaient également une cinquantaine de véhicules et les 390 hommes composant le Groupement terre (GT) Ventoux, et 90 soldats issus de divers détachements et offrant un large panel de capacités : amphibie avec un engin de débarquement amphibie rapide (EDA-R) et deux chalands de transport de matériels (CTM), aéronautique avec un hélicoptère Caracal de l'armée de l'air et une Alouette III de la marine, sanitaire, génie sous-marin (plongeurs démineurs), hydrographie (détachement du service hydrographique et océanographique de la marine- SHOM), transbordement (module du 519^e régiment du train). Le PHA Tonnerre a atteint Beyrouth le 13 août.

UN PORTE-CONTENEURS

Le pont maritime a été complété avec l'affrètement par les armées du MN Calao, un roulier porte-conteneurs. Celui-ci, a appareillé le 12 août de Toulon avec à son bord près de 1 000 tonnes de fret humanitaire, une centaine de véhicules et d'engins de l'armée de terre et huit véhicules du bataillon de marins-pompiers de Marseille qui seront cédés aux Libanais. Il a accosté à Beyrouth le 16 août.

L'ACTION HUMAINE

Les équipes du GPD a mené de nombreux chantiers qu'il s'agisse de déblaiement ou du rétablissement des infrastructures : réseau de distribution d'eau douce du port, de la capitainerie, au sein de la base navale, sur les embarcations de remorquage et de servitude du port. Les hommes sont également intervenus

LE MANDAT DE LA FINUL PROLONGÉ

Le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté le 28 août 2020, à l'unanimité, la résolution 2539 (2020) par laquelle il prolonge le mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) jusqu'au 31 août 2021.

Par ce texte, le Conseil autorise aussi la Force à prendre des mesures temporaires spéciales pour aider le Liban et son peuple à la suite des explosions survenues dans le port de Beyrouth, le 4 août 2020.

sur les bateaux endommagés aux abords des quais pour les sécuriser et éviter le risque de pollution maritime.

Enfin, les plongeurs-démineurs et les experts du service hydrographique ont pu mener des investigations subaquatiques, établir une cartographie précise des fonds sous-marins, examiner les objets d'intérêt et analyser la stabilité des quais.

LES DÉBUTS DE LA RECONSTRUCTION

Aux côtés des Forces armées libanaises et notamment en étroite collaboration avec les moyens du génie de l'armée libanaise, l'armée française a ainsi pu en quelques semaines seulement mener une vingtaine de chantiers. Son action a permis le déblaiement de quelques 24 hectares de surface et l'évacuation de plus de 10 000 tonnes de matériaux et marchandises.

Elle a aussi contribué, dès le 19 août aux premiers chantiers de reconstruction en ville dans les écoles.

Le porte-hélicoptères amphibie *Tonnerre* a appareillé du port de Beyrouth le 4 septembre, marquant ainsi la fin de son engagement dans l'opération *Amitié*. Les militaires du GT Ventoux sont quant à eux demeurés sur place afin de poursuivre leur mission.

Au total, ce ne sont pas moins de 750 militaires et 1 200 tonnes de fret humanitaire qui ont été débarqués au Liban pour lui ont apporter l'aide et le soutien de première urgence. ■

Source : EMA/ministère des Armées



LA THAÏLANDE a annoncé début septembre l'achat de deux nouveaux sous-marins S-26T à la Chine.

INDE : les cinq premiers Rafale acquis par l'Inde ont été livrés fin juillet. Le contrat signé entre nos deux pays porte sur la livraison totale de 36 avions.

RWANDA : pour la première fois, une femme, Lynxder Nkuranga, a été nommée au poste de directeur du renseignement extérieur, début septembre.

L'ALGÉRIE a réceptionné fin juin ses 60 véhicules blindés de défense anti-char BMPT-72 Terminator-2 livrés par la Russie. Conçu sur la base du châssis du char T-72, le Terminator-2 est équipé de deux canons automatiques 2A42 de 30 mm, d'une mitrailleuse, de deux lance-grenades et de quatre missiles Ataka.

LES ÉTATS-UNIS devraient réduire de 40% leur présence militaire en Irak, passant de 5 200 à 3 000 soldats entre septembre et octobre 2020.

LE CYBER CRUNCH

L'armée de l'air française a remporté début juillet la première édition de l'exercice de lutte informatique défensive franco-britannique *Cyber Crunch* face à la *Royal Air Force*.

Les équipes opposées étaient l'escadron des systèmes d'information opérationnels et de cyberdéfense (ESIOC) 62.430 « Marensin » de la base aérienne 118 de Mont-de-Marsan et la 59th Signals Unit (59ISU) de la *Royal Air Force*.

SOUTIEN DE L'HOMME

HABILLEMENT : UNE PLATEFORME EN LIGNE

La nouvelle plateforme d'habillement en ligne a été inaugurée début juillet sur la base aérienne de Villacoublay. L'armée de l'air est la première à en bénéficier.

Le portail e-habillement, ouvert depuis le 29 juin 2020, a été officiellement inauguré début juin par Geneviève Darrieussecq, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, sur la base 107 de Villacoublay. La MIDARM a rappelé que « l'habillement n'est pas une question accessoire. C'est un véritable enjeu pour nos armées. »

Ce nouveau service, projet partagé entre le Commissariat des armées (SCA), la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'informations de la défense (DIRISI) et l'armée de l'air « nourrit de nombreuses attentes, indique le ministère, tant la fonction habillement a pu être sujet de tensions. »

Cette nouvelle plateforme a pour objectif de fonctionner comme un site de commerce en ligne classique. Elle permet notamment aux utilisateurs de suivre en temps réel l'avancement de leurs commandes. Les colis sont ensuite livrés au pôle Atlas de la base aérienne auquel est rattaché l'aviateur.



Inauguration de la plateforme e-habillement le 9 juillet 2020 par Geneviève Darrieussecq, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées. À sa droite, le CRGHC Stéphane Piat.

ACCESSIBLE 24/24, 7/7

Le déploiement de la plateforme e-habillement se fera par vagues successives au profit de tous les militaires d'active et de réserve des armées. Après l'armée de l'air, selon la note du directeur du centre interarmées du soutien des équipements du commissariat, le CRC2 Éric Desmegers, ce

sera au tour de la marine nationale (4^e trimestre 2020), puis de l'armée de terre, des services interarmées et du site Balard à compter de février 2021 de profiter de cette nouvelle plateforme. L'outre-mer (OME) en bénéficiera quant à elle à partir de 2022. Car le projet e-habillement est l'une des pierres qui constitueront la future organisation du soutien à l'habillement au sein

des armées. Le CRC2 Éric Desmergers annonce qu'il « est destiné à remplacer tous les systèmes d'information existants de même nature, désormais datés (SI-CAGEM, COMH@BI, DPCCAT). » Pour la MIDARM, il s'agit même « d'un véritable enjeu d'efficacité et de confort au travail pour les militaires. (...) Le dispositif e-habillement est un projet ambitieux, innovant et va vraiment transformer, même révolutionner nos pratiques. »

4 500 COLIS PAR JOUR

E-habillement est adossée au nouvel établissement logistique du commissariat des armées (ELoCA) de Châtres, situé en Seine-et-Marne. Cette plateforme digitale de commande en ligne est accessible 24/24 et 7/7. Elle est annoncée pour pouvoir traiter 4 500 colis par jour et assurer une livraison sous huitaine. « En outre, a encore précisé la ministre déléguée, ce dispositif permettra bien sûr au SCA de mieux dimensionner les approvisionnements en connaissant de manière plus

E-HABILLEMENT OU WEBSPEC ?

Quelle est la différence entre le portail e-habillement et le site webspec. groupe-abilis.fr que connaissent bien les aviateurs ?

■ **e-habillement** : portail ministériel de type e-commerce permettant au personnel militaire d'active et de réserve de commander des effets et des équipements composant les tenues définies par les armées : effets de sport, de combat, spécialistes, de service courant.

■ **webspec** : portail du Groupe Abilis (société privée) de commande de prestations de confection effectuées par le maître-tailleur : retouches, tenues de cérémonie, insignes, grades, décorations...

Afin de simplifier les démarches, e-habillement réfléchirait à une solution permettant de commander également ces prestations particulières de confection via son nouveau portail.

COMMENT CELA FONCTIONNE-T-IL ?

Les pré-requis

- disposer d'un compte Intradef. C'est le cas si vous possédez une adresse e-mail @intradef.gouv.fr
- posséder une adresse e-mail personnelle.

Procédure d'enregistrement

- enregistrer son e-mail personnel dans sa fiche Annudef (cette opération n'est à effectuer qu'une seule fois). Cliquez sur « Authentification » et renseigner son « nom de connexion » (prenom.nom) et son mot de passe Annudef, puis modifier sa fiche Annudef en cliquant sur « Modifier personne » puis « Informations personnelles ». C'est ici qu'il faut inscrire son e-mail personnel.

Connexion au portail e-habillement

- Se connecter à l'adresse « <https://habillement.defense.gouv.fr/connexion> » accessible depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone.
- une fois redirigé vers la plateforme MindefConnect, cliquer sur « Connexion Mindefconnect » puis sur « Enregistrement » pour créer son compte personnel. C'est ici qu'il faudra indiquer son e-mail personnel, définir son mot de passe et préciser son identité.
- un courriel de confirmation est envoyé à l'adresse e-mail personnelle.



Page d'accueil du portail e-habillement.

fine les consommations et les demandes. » Le directeur central du Commissariat des armées (DC SCA), le commissaire général hors classe Stéphane Piat, a quant à lui signifié qu'aujourd'hui, « à travers le portail e-habillement, c'est un autre volet de la transformation du Service que nous vous présentons : celui de la modernisation et de l'amélioration de la qualité du soutien. »

DES ÉVOLUTIONS À VENIR

Chaque militaire peut consulter le catalogue d'effets, consulter ses points passer commande et poser des alertes sur les produits en rupture de stock.

À noter que l'aide au choix de la taille de-

vrait être proposé au début de l'année 2021 en attendant la mise en service d'un dispositif automatisé en fonction des mensurations renseignées, actuellement en cours de développement.

Autre évolution à venir : la livraison dans un même colis des commandes sur points et des commandes en dotation gratuite.

Enfin, le SCA appelle « tous les opérateurs » à s'approprier cette nouvelle plateforme et à « la faire évoluer en faisant parvenir leurs observations et propositions à l'adresse fonctionnelle suivante : ciec-conseil.assistance.fct@intradef.gouv.fr » ■

Sources : armée de l'air et SCA



TRANSFORMATION

L'ARMÉE DE L'AIR S'ENVOLE VERS LE FUTUR

Créée officiellement le 24 juillet 2020, l'armée de l'air et de l'espace (AAE) a dévoilé le 11 septembre dernier son nouvel emblème. Au-delà d'un simple logo, c'est une nouvelle politique de défense qui voit le jour.

Le nouveau nom et le nouveau logo de l'armée de l'air ne répondent pas à une nécessité marketing de rajeunissement, ni à une volonté de faire peau neuve par une simple adaptation des éléments de langage.

L'armée de l'air créée en 1934 – et au-delà notre Nation – est aujourd'hui confrontée à des nouveaux enjeux stratégiques. L'armée de l'air est donc devenue aussi «de l'espace» car les batailles aériennes de demain – d'aujourd'hui en fait – se dérouleront aussi pour beaucoup dans l'espace. L'observation ou la communication grâce à nos satellites, et la protection de ceux-ci, sont bel et bien des enjeux de défense et de sécurité.

La France, pionnière de l'aviation, s'est aussi très tôt engagée dans la conquête et la maîtrise de la 3^e dimension, tant par la technologie que par les exploits de ses hommes, scientifiques et spatiaux.

La création de l'armée de l'air et de l'espace n'est pas un clin d'œil à la science-fiction mais bien un enjeu de *Realpolitik*. ■



TRANSFORMATION

DE L'AIR À L'ESPACE 1934-2020

Au travers de sa nouvelle armée de l'armée et de l'espace, la France entend bien jouer un rôle majeur dans « ce nouvel espace de conflictualités émergentes » et défendre ce « nouveau front ».

« Afin d'incarner dès à présent cette mission qui est désormais la vôtre, je vous autorise donc à utiliser, à titre de nom d'usage, l'appellation d'Armée de l'air et de l'espace. »

[Ordre du jour de la ministre des Armées - Salon de Provence, le 24 juillet 2020]

L'armée de l'air voit le jour par le décret du 1^{er} avril 1933. Son organisation générale est définie par la loi du 2 juillet 1934. Désormais indépendante, et armée à part entière, l'armée de l'air peut s'offrir sa propre identité. Ce sera le port de la casquette, le poignard comme symbole du commandement, et la couleur de l'uniforme, Bleu Louise. La première promotion de l'École de l'air a lieu en 1935.

Depuis 1934 – et bien avant dans les faits – que de chemin parcouru par cette « jeune » armée et les aviateurs ! L'aéronautique militaire française fut en effet la première dès 1909. Elle est officialisée comme composante de l'armée en 1912 aux côtés de l'infanterie, de la cavalerie, de l'artillerie et du génie. Les Cigognes de Guynemer décrochent le plus grand nombre de victoires au cours de la Grande Guerre.



Le 24 juillet 2020 à Salon-de-Provence, Florence Parly, ministre des Armées, annonce la création officielle de l'armée de l'air et de l'espace.

MINISTÈRE DES ARMÉES

ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE DE L'AIR

ORDRE DU JOUR N° 1

«Oo»

Aviatrices, Aviateurs,

Lorsque l'armée de l'Air prend son envol en 1934, les aviateurs décident d'une tenue spécifique pour marquer leur singularité, et choisissent d'orner les boutons de leur veste de cérémonie de deux ailes surmontées d'une étoile. Ce symbole, toujours présent sur notre tenue, nous accompagne encore aujourd'hui, quel que soit notre grade, dans les meilleurs comme dans les pires moments de notre vie militaire.

Il était ainsi écrit, dès la naissance de l'armée de l'Air, que les aviateurs seraient voués à explorer tout ce que peuvent offrir l'air et l'espace.

L'hommage à Georges Guynemer que nous venons d'entendre nous renvoie à un siècle d'histoire, depuis la création de l'aviation militaire.

C'est dans cette histoire glorieuse que les aviatrices et les aviateurs puisent leurs valeurs et le sens de leur engagement. C'est sur ces racines communes, transmises de génération en génération, que les femmes et les hommes qui servent sous les couleurs de l'armée de l'Air s'appuient pour relever les défis qu'ils rencontrent et pour remplir les missions qui leur sont confiées.

Nos pionniers avaient déjà cette audace, cet esprit d'innovation, cette maîtrise des technologies les plus pointues qui leur ont permis d'explorer toute l'étendue de la troisième dimension, jusqu'à maîtriser le ciel...

Ei les premiers spationautes issus de notre belle École de l'Air visaient déjà au-delà, précurseurs de l'aventure spatiale !

Aujourd'hui, les aviateurs doivent regarder encore plus haut, encore plus loin, vers ce nouveau champ de confrontation, hautement stratégique et de plus en plus contesté, qu'est devenu l'espace.

Nous vivons un moment décisif !

Refusant d'être le témoin passif de l'histoire spatiale, la France porte une ambition forte, exprimée au plus haut niveau de l'État et déclinée dans la stratégie spatiale de défense dévoilée par la Ministre des Armées.

Nous devons désormais assurer notre défense de l'espace, et par l'espace.

La tâche qui nous est confiée nous oblige : il s'agit de garantir la liberté d'accès et d'action dans l'espace, par une meilleure connaissance de ce qui s'y passe et une capacité de réponse face aux menaces émergentes. Il s'agit de renforcer l'autonomie stratégique de notre pays.

Cette politique spatiale ambitieuse s'est concrétisée par la création le 3 septembre 2019 du Commandement de l'Espace, organisme à vocation interarmées, confié à l'armée de l'Air par le chef d'état-major des Armées.

Incarnant l'adaptation de nos armées à la nouvelle réalité stratégique, ce commandement travaille en collaboration rapprochée avec les autres acteurs du domaine spatial, dont le Centre National d'Études Spatiales, et conduit la montée en puissance du spatial de défense.

Demain, nos engagements nous demanderont encore plus d'audace, de précision, d'agilité, de passion.

Pour y faire face, vous vous appuyerez sur votre expertise de la troisième dimension pour devenir de véritables acteurs de l'air et de l'espace, proposant à la Nation une capacité de protection active dans ce nouveau milieu aux caractéristiques physiques différentes, mais qui exige la même excellence pour permettre aux armées de vaincre en opérations.

C'est pour cela que nous sommes devenus, le 24 juillet dernier, l'armée de l'Air et de l'Espace, au cours d'une cérémonie marquant ce moment singulier de notre histoire commune.

Aviatrices, aviateurs, nous conservons notre ADN, celui qui nous caractérise, et les valeurs qui nous rassemblent ; nous sommes appelés à façonner ensemble notre avenir avec détermination.

Avec ce nouveau pan de notre histoire qui s'ouvre, nous portons désormais pleinement la responsabilité de « vaincre et protéger ensemble par les airs et l'espace, grâce à une armée puissante, audacieuse, agile, connectée ».

Vos qualités vous permettent de maîtriser le ciel. Elles vous conduisent désormais à conquérir l'espace.

Nous nous engageons, avec l'humilité que la 3^e dimension exige, à exploiter toute l'étendue de ce que nous octroient l'air et l'espace, au service des opérations, pour le succès des armes de la France.

PARIS, le 11 septembre 2020

LE GÉNÉRAL D'ARMÉE AÉRIENNE PHILIPPE LAVIGNE
CHEF D'ÉTAT-MAJOR
DE L'ARMÉE DE L'AIR ET DE L'ESPACE

L'Ordre du jour n° 1 du général Philippe Lavigne, chef d'état-major de l'armée de l'air et de l'espace, en date du 11 septembre 2020.



Le général d'armée aérienne Philippe Lavigne, chef d'état-major de l'armée de l'air et de l'espace (CEMAAE).

La loi du 8 décembre 1922 lui donne le statut d'« arme spéciale » et les aviateurs intègrent l'épervier surnommé « le charognard » dans la symbolique ; mais elle demeure toujours une composante de l'armée de terre. Il faut donc attendre la loi du 2 juillet 1934 pour qu'elle puisse enfin prendre son envol.

DE TOUTES LES BATAILLES

La croix de Lorraine des Forces aériennes françaises libres (FAFL) s'illustre tant sur le front de l'Ouest que de l'Est pendant la Seconde Guerre mondiale puis, la cocarde rouge-blanc-bleu traverse le ciel en Indochine, à Suez et en Algérie.

Puis vient le temps des OPEX. L'armée de l'air est de tous les conflits contemporains. Elle intervient en Mauritanie, au Tchad, dans le golfe persique (guerre du Golfe),

en ex-Yougoslavie, en Afghanistan, en Libye (*Harmattan*), au Mali (*Barkhane*) ou bien encore en Irak (*Chammal*) pour ne citer que les théâtres les plus mobilisateurs.

UN NOUVEAU FRONT À DÉFENDRE

« Si l'espace a été une nouvelle frontière à franchir, c'est désormais un « nouveau front » que nous devons défendre », indique la ministre des Armées dans le rapport *Stratégie spatiale de défense 2019*, en référence au discours de Kennedy qui, en 1960, parlait de « *new frontier* » en désignant l'espace. La ministre rappelle en outre que « plus une seule de nos opérations ne peut se passer de nos capacités spatiales ». Dans ce contexte, « l'irruption des méthodes d'innovation de rupture dans le secteur spatial – ce que l'on nomme le New Space – appelle un changement de méthode dans notre façon d'appréhender le développement de nos capacités spatiales. (...) Ce virage crucial pour le développement de nos sociétés, précise encore Florence Parly, les États-Unis et la Chine en ont pris depuis longtemps la mesure. De ce nouvel espace de conflictualités émergentes, l'Europe et la France ne sauraient rester à l'écart. »

LA STRATÉGIE SPATIALE

Dans son Ordre du jour prononcé le 24 juillet 2020 à l'École de l'air de Salon-de-Provence, la ministre a ainsi martelé : « Nous refusons d'être les témoins de l'histoire spatiale. Nous en serons les acteurs, comme nous l'avons toujours été. Nous mènerons une politique de défense active dans l'espace par le biais de nouveaux moyens d'observation et d'action. Il ne s'agit pas de s'approprier l'espace, il ne s'agit pas d'attaquer dans l'espace. Il s'agit de s'équiper pour prévenir les dangers, de sauvegarder nos capacités, d'engager nos opérations et, au quotidien, de protéger la vie des Français. L'autonomie française dans l'espace est la clef de notre souveraineté. » ■

Sources : Rapport *Stratégie spatiale de défense 2019* (ministère des Armées, 07/2019) ; Ordre du jour de la MINARM (Salon de Provence, 24/07/2020), Ordre du jour n°1 du CAMAAE (Paris, 11 septembre 2020), Armée de l'air et de l'espace.

UNE ÉVOLUTION ET NON D'UNE RÉVOLUTION

Depuis 1924, la date du 11 septembre marque traditionnellement la commémoration de la disparition du capitaine Georges Guynemer, ce « héros légendaire tombé en plein ciel de gloire »* le 11 septembre 1917 lors d'un combat au-dessus de Poelkapelle, dans les Flandres.

Le pilote aux 53 victoires homologuées et aux 25 citations à l'ordre de l'armée (25 palmes) est à l'origine de deux devises : « *Tant que l'on n'a pas tout donné, on n'a rien donné* » et « *Faire face* ». Cette dernière est depuis longtemps celle de l'armée de l'air et de son école à Salon-de-Provence.

Le 11 septembre 2020, la traditionnelle cérémonie organisée sur les bases aériennes françaises a été l'occasion de dévoiler le nouveau logotype de la toute nouvelle armée de l'air et de l'espace, le troisième seulement depuis l'origine.



Le logotype de l'armée de l'air et de l'espace est présenté officiellement le 11 septembre 2020. Il « reprend un élément essentiel du logotype de l'armée de l'air, à savoir l'épervier (...) pour souligner la continuité avec l'armée de l'air (passée et actuelle), en y ajoutant trois principes clés :

- marquer qu'il s'agit d'une évolution et non d'une révolution de la mission : conservation de l'épervier ;
 - intégrer la dimension espace : ajout d'une courbe évoquant la sphère terrestre et inscription du texte « & de l'espace » dans une police plus fine ;
 - évoquer la martialité : un oiseau qui se cabre pour neutraliser sa proie.
- Le dynamisme évoqué par son cabrage montre qu'il est prêt à intervenir en tout lieu et à tout moment. »



Le logo de l'armée de l'air fait radicalement peau neuve et se décline à partir du 24 mars 2010 sous la forme d'un épervier tricolore symbolisant la surveillance et la chasse mais aussi la tradition. Surnommé le « charognard », l'épervier que l'on voit aujourd'hui sur le calot et les fourreaux d'épaules des aviateurs est en fait présent officiellement dans la tradition des aviateurs depuis 1922. On le trouvait sur les képis des aviateurs désirant marquer l'autonomie de leur arme, alors rattachée à l'armée de terre. L'épervier était également présent dans la symbolique aéronautique militaire dès la Grande Guerre, comme par exemple sur le fanion de l'escadrille N67.



Avant 1989, l'armée de l'air ne dispose pas de logo. C'est à cette date qu'apparaît le dessin symbolisant les différentes composantes de l'armée de l'air, à savoir une aile stylisée pour évoquer le personnel navigant et une roue en forme de cocarde rouge-blanc-bleu placée sous l'aile, symbolisant le corps des mécaniciens. La cocarde jusqu'ici en usage est, de fait, maintenue dans ce premier logo de l'armée de l'air.

* extrait de la citation posthume à l'ordre de l'armée du capitaine Guynemer, datée du 16 octobre 1917.



À gauche, cocarde tricolore utilisée par l'armée de l'air. À droite, la cocarde des forces aériennes françaises libres (FAFL) pendant la Seconde Guerre mondiale.

ACTUALITÉ

LE NEW SPACE BOUSCULE LES ÉQUILIBRES

Pourquoi l'espace est-il devenu en quelques années un enjeu non seulement économique mais aussi stratégique, politique et par conséquent désormais militaire ?

La réponse se trouve en grande partie dans l'introduction du rapport d'information sur le secteur spatial de défense^[1] présenté par les députés Olivier Becht et Stéphane Trompille en janvier 2019 :

« *Les moyens spatiaux sont devenus l'épine dorsale de nombre de systèmes technologiques et constituent de ce fait des infrastructures essentielles au bon fonctionnement de nombre d'activités dans notre société, écrivent les deux députés.*

Que l'on songe, pour s'en convaincre, à la place prise par le GPS, sans lequel les transactions financières ne seraient plus synchronisées, les transports orientés et nombre d'armements guidés. En effet, les armées n'échappent pas à cette dépendance croissante aux moyens spatiaux.

À l'instar du milieu aérien au début du XX^e siècle ou, plus récemment, des réseaux numériques, l'espace a d'abord été



Les députés Stéphane Trompille et Olivier Becht.

© stephane.trompille.fr

^[1] Rapport d'information sur le secteur spatial de défense présenté par les députés Olivier Becht et Stéphane Trompille à la commission de la défense nationale et des forces armées en conclusion des travaux d'une mission d'information (15/01/2019).rces : Assemblée nationale et ministère des Armées.

LES CAPACITÉS ACTUELLES DE LA FRANCE

Les armées bénéficient aujourd'hui des capacités de onze satellites :

- deux satellites d'observation optique *Hélios* (développés en coopération avec l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, la Belgique et la Grèce) mais se trouvant aujourd'hui en fin de service.
- deux satellites d'observation optique *Pléiades*, développés par le CNES en partenariat avec Airbus et d'emploi dual.
- un accès de droit aux satellites d'imagerie radar SAR Lupe (allemands) et COSMO-SkyMed (italiens), en orbite basse.
- une « *petite constellation d'écoute en orbite basse* » baptisée *Élisa*.
- deux satellites de télécommunication *Syracuse 3*, en orbite géostationnaire.
- un autre satellite dual de télécommunications également placé en orbite géostationnaire, *Athena Fidus*, partagé avec l'Italie.
- un accès de droit aux capacités du satellite militaire italien de télécommunication *Sycral 2* qui emporte une charge utile française, ainsi qu'à des capacités privées utilisées sur la base d'un contrat commercial appelé *Astel S*.

Les armées ont aussi accès au service américain GPS avec le niveau de précision militaire, et auront accès au signal à accès réglementé de Galileo.

utilisé par les armées à des fins de soutien aux opérations conduites dans les autres milieux. La France y a ainsi déployé un ensemble crédible et performant de systèmes d'observation et de transmissions, au renouvellement desquels pourvoit d'ailleurs la nouvelle loi de programmation militaire.

Ces capacités spatiales militaires ont pu être développées, placées en orbite et exploitées de façon d'autant plus efficiente que la France a su exploiter au mieux la dualité des technologies spatiales. Le secteur spatial de défense bénéficie ainsi à l'excellence reconnue du Centre national des études spatiales, de nos organismes de recherche – notamment l'Office national d'études et de recherches aérospatiales – et de notre industrie spatiale.

bientôt peut-être, des acteurs privés. La vague d'innovation à l'œuvre dans le secteur spatial, souvent désignée comme le New Space, a rendu possible le développement de moyens spatiaux nouveaux et



Logo du projet Galileo, inspiré de celui de l'Agence spatiale européenne et du drapeau européen.

devient l'objet d'ambitions rivales et le lieu de tensions accrues.

Les risques sont donc tels qu'il convient aujourd'hui de faire en sorte que l'espace ne devienne pas le talon d'Achille de nos armées ou de notre société. »

CAPACITÉS DE POINTE ET SOUVERAINES

Si les capacités spatiales des armées françaises, peut-on lire dans le rapport d'Olivier Becht et Stéphane Trompille, ne peuvent pas être comparées en volume à celles d'autres puissances (États-Unis, Chine, Russie), « *elles n'en présentent pas moins le double avantage d'être complètes et d'un très haut niveau de performance* ».

En outre, elles ont l'immense avantage d'être « *souveraines et modernes* », notamment en ce qui concerne le lancement. « *Les programmes successifs de lanceurs Ariane offrent aux armées une capacité d'accès souverain à l'espace. Qui plus est, le site de lancement de ces fusées, au centre spatial guyanais de Kourou, se trouve en territoire français.* »

VOUS AVEZ DIT NEW SPACE ?

Dans leur rapport, les députés Olivier Becht et Stéphane Trompille expliquent que le *New space* est « *le résultat d'un intérêt nouveau des marchés privés de capitaux pour le secteur spatial* ».

Ils précisent encore que « *l'un des déterminants de l'émergence du New Space tient à la masse de capitaux investis dans l'industrie spatiale, non seulement par des milliardaires ayant fait fortune dans d'autres industries, mais aussi des venture-capitalists.* »

Ils donnent pour exemple le projet

« L'espace devient l'objet d'ambitions rivales et le lieu de tensions accrues. »

Les deux députés appuient leur propos d'introduction en signalant que « *tout comme le milieu aérien est devenu un milieu d'opérations militaires à part entière pendant la Grande Guerre, et de la même façon que la cyberdéfense est devenue une nécessité, l'espace devient un champ de confrontation entre des puissances et,*

a rendu les technologies spatiales accessibles à un plus grand nombre d'acteurs. Ainsi, l'arsenalisation de l'espace est en cours ; qu'on le regrette ou non, c'est un fait, ajoutent les deux députés. Parallèlement, dans le contexte général de durcissement des rapports de force, bien souligné par la Revue stratégique, l'espace

Space X développé par Elon Musk – qui a d'abord fait fortune dans l'industrie numérique (PayPal) – puis a diversifié son activité dans la construction automobile à motorisation électrique (Tesla). Le 30 mai 2020, Space X envoyait deux astronautes dans l'espace pour rejoindre, avec succès, la station internationale ISS.



Le satellite Helios 2B.

Autre exemple, celui de Jeff Bezos, plus grosse fortune au monde, patron du groupe Amazon, qui a lancé en 2000 la société Blue Origin dans le but de développer de nouvelles technologies permettant d'abaisser le coût d'accès à l'espace.

DÉCLOISONNEMENT DU DOMAINE SPATIAL

Comme le précise le rapport Stratégie spatiale de défense, publié en juillet 2019 par le ministère des Armées, « le New Space bouscule les équilibres en place. Le secteur spatial a longtemps été réservé à quelques grandes nations, à leurs agences spatiales et à des entreprises financées par des fonds publics. Cette situation était liée à la nature principalement stratégique des activités spatiales (peu d'usages commerciaux), aux investissements lourds qu'elles nécessitaient et à des cycles de développement longs. » À l'instar des députés, ce rapport rappelle que le phénomène du New Space est né aux États-Unis et qu'il est « venu modifier ce paysage en profondeur. Utilisant des méthodes, des technologies, des équipements et une ingénierie financière (capital-risque) développés par la "nouvelle économie" (miniaturisation, électronique, impression 3D, intelligence artificielle, etc.), précise le rapport du ministère, il permet le décroisement du domaine spatial traditionnel, la réduction signifi-

cative des coûts et la démocratisation de l'accès à l'espace.

Les acteurs du New Space (investisseurs privés, universités, start-ups et grandes sociétés) se sont appuyés sur une approche innovante : cycle décisionnel accéléré, innovation d'usage, prise de risque accrue, tolérance à l'échec prise comme facteur de progrès et acceptation d'une fiabilité moindre des systèmes.

Ainsi, cette approche a permis l'émergence de projets de constellations commerciales de plusieurs dizaines à plusieurs centaines voire milliers d'objets. Les constellations ouvrent des perspectives

dans le domaine de l'observation (taux de revisite accru), des transmissions de données (couverture mondiale) et même de l'écoute électromagnétique, jusqu'à présent réservée aux applications militaires.

Le développement accéléré des techniques de traitement massif de l'information et leur diffusion parachèvent l'émergence de ces nouveaux usages et services proposés. À cet égard, les grandes sociétés numériques se positionnent comme des acteurs incontournables du New Space, que ce soit en amont ou en aval de la chaîne de valeur du spatial. »

CONSTRUIRE ET CONSOLIDER NOTRE AUTONOMIE

La France est pleinement consciente de ce phénomène et déploie tout pour ne pas rester sur le banc de touche. La loi de programmation militaire pour les années 2019-2025 prévoit ainsi que sera mise en service, d'ici 2025, une nouvelle génération de systèmes orbitaux. Certains sont détaillés dans l'audition à l'Assemblée nationale, en juillet dernier, du général Friedling, commandant du commandement de l'espace (cf. p. 21-25) qui affirme qu'il s'agit aujourd'hui « de construire et consolider notre autonomie stratégique en saisissant les possibilités offertes par ce qu'on appelle le New Space et en revisitant notre modèle industriel » ■

Sources : Assemblée nationale et ministère des Armées.



Vaisseau Crew Dragon (ex-Dragon V2).

AUDITION

LE COMMANDEMENT DE L'ESPACE

Début juillet, l'Assemblée nationale auditionnait le GDA Michel Friedling.* Les propos du commandant du commandement de l'espace permettent de mieux comprendre le tournant stratégique de notre défense à l'aube du monde de demain.

Dans son introduction, Françoise Dumas, présidente de la commission de la défense nationale et des forces armées, a rappelé que l'année 2019 avait « *marqué un tournant dans l'histoire de notre politique spatiale de défense*. Elle a indiqué que « *l'espace est devenu un nouveau champ de conflictualité* » et s'est inquiétée de savoir « *si les grandes puissances réussiront à établir un cadre de droit international de nature à éviter une folle escalade, à l'instar de ce que l'on a réussi peu ou prou à faire pour le nucléaire, ou si l'espace est appelé à devenir un nouveau Far West sans réelle régulation des rivalités*. » La présidente de la commission a rappelé que le ministère avait lancé, « *dès septembre 2018, un travail visant à établir une stratégie spatiale de défense, publiée au printemps 2019*. »



Le général de division aérienne Michel Friedling, commandant du commandement de l'espace.

« On observe ces derniers mois un accroissement du nombre d'évènements préoccupants. »

* Commission de la défense nationale et des forces armées, le 8 juillet 2020.

UN BOULEVERSEMENT RADICAL EN 10 ANS

Le général de division aérienne Michel Friedling, commandant du commandement de l'espace (CDE) a ensuite pu exposer l'étendue des champs d'action en cours. « En dix ans, le paysage spatial a subi un bouleversement radical, a-t-il dit en pré-

ambule. Le nombre des pays investissant dans le domaine spatial est passé de 30 à 85 ; le montant global des investissements, hors marchés dérivés, a été multiplié par deux, passant de 36 à plus de 80 Mds \$. La part du secteur civil est passée de 50% à plus de 60% ; le volume des investissements militaires de 17 à 30 Mds \$.

La Chine a multiplié par huit ses dépenses, passant à un peu moins d'1 milliard à un peu plus de 7 Mds \$, et par trois le nombre de ses lancements annuels. Le nombre de pays mettant en œuvre au moins un satellite est passé de trente à plus de soixante-dix et ne cesse de croître. En dix ans, le nombre de satellites opérationnels dans l'espace a plus que doublé. Les « cubsats » étaient, il y a dix ans, de petits satellites dédiés à l'expérimentation et à l'enseignement dans les universités. Ils sont lancés par centaines dans des constellations aux applications commerciales et militaires. (...)

Enfin, alors que personne n'envisageait la création de forces spatiales ou d'opérations spatiales militaires, a encore dit le GDA Friedling, les États-Unis se sont dotés d'un commandement opérationnel dédié, l'United States Space Command, 11^e commandement opérationnel, créé en août dernier, et d'une Space Force, sixième branche des forces armées américaines. »

QU'EST-CE QUE LE COMMANDEMENT DE L'ESPACE ?

Le commandement de l'espace (CDE) a été créé le 8 septembre 2019 pour « répondre aux principes d'efficacité opérationnelle, de cohérence, de visibilité et de simplicité ». Il vise « à concentrer l'expertise spatiale, rare au sein du ministère, dans une entité spécifique pour lui confier des responsabilités et les ressources nécessaires à l'exercice de ses responsabilités. »

Le CDE est à la fois un organisme interarmées – « j'ai également autour de moi des officiers de l'armée de terre et de la marine, indique le GDA Friedling – et un commandement de l'armée de l'air ». En effet, le CDE est placé sous l'autorité fonctionnelle du chef d'état-major des armées « pour ce qui concerne les opérations et la politique spatiale militaire, c'est-à-dire la stratégie, les coopérations, les capacités. »

Le chef d'état-major de l'armée de l'air lui, en exerce le commandement organique, « c'est-à-dire qu'il est notamment responsable de la génération d'expertises et de la préparation des forces. »

FÉDÉRER ET COORDONNER LES MOYENS DU SPATIAL DE DÉFENSE

Le CDE a pour mission de fédérer et coordonner les moyens du spatial de défense, conduire les opérations spatiales militaires et contribuer à la définition de la politique spatiale militaire.

« À ce titre, précise le GDA Friedling, nous recueillons et enrichissons les besoins en capacités spatiales exprimés par les armées, directions et services, et nous les portons vers l'état-major des armées. Nous identifions et exprimons les besoins en capacités pour la maîtrise du milieu spatial, incluant la surveillance et l'action dans l'espace, et nous les portons également vers l'état-major des armées. Il faut noter que les officiers en charge des programmes spatiaux appartiennent au commandement de l'espace, ce qui est une originalité, les officiers « programmes » se trouvant généralement dans les états-majors centraux. »

LE CENTRE NATIONAL D'ÉTUDES SPATIALES : UN PARTENAIRE ESSENTIEL

Le commandement de l'espace n'est pas le seul acteur. « Il est un élément d'un collectif mobilisé pour mettre en œuvre la stratégie spatiale de défense et comprenant de nombreux acteurs, aux premiers rangs desquels, pour ne citer que les principaux, l'état-major des armées, l'état-major de l'armée de l'air, la DGA, la direction générale des relations internationales et de la stratégie (DGRIS) et le CNES.

Le CNES est réellement notre premier partenaire, précise le général Friedling, dans une logique de pérennisation de la dualité – un des principes fondateurs du spatial français – d'efficacité et de recherche de synergies. C'est un partenaire incontournable dans la durée, pour tous les sujets : innovation, programmes, opérations et formation. »



MANŒUVRE D'ESPIONNAGE OU D'INTIMIDATION

Le GDA Friedling a poursuivi en rappelant qu'en Europe, c'est la France qui « a ouvert la voie et montré l'exemple avec son commandement de l'espace ». Mi-juin, l'Italie a annoncé « la création d'un commandement de l'espace », et le Royaume-Uni, « après avoir créé très récemment une direction interarmées de l'espace, s'apprête également à annoncer la création d'un commandement dédié.

Dans ce paysage international bouleversé, a dit le général, la compétition s'intensifie, les risques et les menaces sont de plus en plus présents. On observe ces derniers mois un accroissement du nombre d'évènements préoccupants. (...)

Il s'agit essentiellement de développements et d'essais de capacités anti-satellite, de manœuvres de rapprochement et de proximité non coopératifs en orbites basses et géostationnaires et de manœuvre d'espionnage ou d'intimidation.»

STRATÉGIE SPATIALE DE DÉFENSE

Pour le GDA Michel Friedling, la stratégie spatiale de défense de notre pays part du double constat : « en premier lieu, l'espace est un milieu essentiel pour notre sécurité comme pour notre économie et par ailleurs nous avons affaire à une compétition stratégique, économique et industrielle sans précédent. Et qui s'accélère.



Le satellite d'observation militaire CSO-1 (Composante spatiale optique) a été mis en orbite le 19 décembre 2018 depuis le Centre spatial guyanais de Kourou.

© CNES

« L'espace exo-atmosphérique : cinquième domaine de confrontation, après les domaines aérien, maritime, terrestre et cyber. »

La nouveauté de cette stratégie, ajoute le GDA Friedling c'est qu'elle reconnaît l'espace exo-atmosphérique non seulement comme un milieu à part entière aux enjeux propres, mais également comme le cinquième domaine de confrontation, après les domaines aérien, maritime, terrestre et cyber. Elle représente un tournant majeur pour nos armées, parce qu'elle implique le développement d'une capacité à agir dans tous les milieux et à défendre nos intérêts dans l'espace.

Il s'agit d'abord de répondre aux menaces émergentes en protégeant nos satellites et en développant notre aptitude à surveiller l'environnement spatial. Il s'agit ensuite de construire et consolider notre autonomie stratégique en saisissant les possibilités offertes par ce qu'on appelle le New Space et en revisitant notre modèle industriel.»

QUATRE AXES MAJEURS

La feuille de route la stratégie spatiale de défense de la France est articulée autour de quatre axes.

■ Premier axe : une nouvelle doctrine des opérations militaires dans l'espace, déclinée en quatre fonctions : le soutien aux capacités spatiales, la connaissance de la situation spatiale, l'appui aux opérations, à partir de moyens traditionnels d'observation ou de télécommunications, et l'action dans l'espace pour protéger nos moyens.

■ Deuxième axe : une nouvelle ambition capacitaire. Il s'agit de développer, pérenniser et améliorer nos capacités d'appui et de veille stratégique, de développer une capacité à comprendre et surveiller ce qui se passe dans l'espace sur toutes les orbites de manière autonome, et de nous doter, d'ici à 2030, d'une capacité de défense active dans l'espace.

■ Troisième axe : adapter la gouvernance du spatial militaire par la création du commandement de l'espace et la revisite de la relation entre le ministère des Armées et le Centre national d'études spatiales (CNES).

■ Quatrième axe : développer l'expertise

spatiale dans la défense par la constitution d'une filière d'expertise et de parcours professionnels attractifs.

LA MONTÉE EN PUISSANCE

Faisant un point sur la montée en puissance du commandement de l'espace, le GDA Michel Friedling a indiqué que le CDE avançait « sur tous les fronts » et disposait « des bonnes compétences ».

Il a précisé que cette montée était organisée « comme une opération militaire définissant douze lignes d'opération, allant des opérations spatiales ou de la définition de la doctrine à l'implantation physique, juridique et réglementaire sur le site du centre spatial de Toulouse (CST), en passant par les aspects capacitaires, juridiques, financiers, et d'autres encore. » Il a ensuite détaillé quelques points parmi les plus importants.

■ Sur le plan capacitaire, « la LPM a fourni un effort financier initial de 3,6 Mds €

TROIS TYPES D'ORBITES

Le GDA Michel Friedling a rappelé quelques clés de lecture concernant l'espace, « un milieu particulièrement hostile, avec des températures extrêmes, très froides ou très élevées, sujettes à des variations énormes dans des temps très brefs, et des rayonnements cosmiques très agressifs sur les objets spatiaux. Les frontières n'existent pas et le cadre juridique y est particulièrement libéral. L'espace commence à partir d'une centaine de kilomètres à partir de la surface de la Terre et n'a pas de limites ». L'on distingue trois types d'orbites :

■ « Sur les orbites basses, entre 160 et 2 000 km, sont placés les satellites d'observation de la Terre, civils et militaires, les satellites d'écoute, et se déploient les grandes constellations comme celle d'Elon Musk, dénommée Starlink. Les vitesses de déplacement sont très élevées : environ 7 km/seconde pour les objets, soit 25 000 km/h. Il ne faut que 90 mn pour faire le tour de la Terre.

■ À l'opposé, les orbites géostationnaires se trouvent à environ 36 000 km ; les objets qui y sont placés, vus de la surface du globe, paraissent fixes. C'est là qu'on trouve les gros satellites lourds de télécommunications et de broadcasting, dont le marché est en disruption depuis l'arrivée des constellations de communication dans les orbites basses.

■ Entre les deux, sur les orbites moyennes, à environ 20 000 km de la surface de la Terre, se trouvent les constellations de positionnement et de navigation : le GPS américain, les systèmes Galileo européen, Glonass russe et Beidou chinois. »

ralement d'une dizaine d'années. Il s'agit des programmes IRIS et CELESTE pour l'observation et l'écoute.

Par ailleurs, nous avons lancé les travaux relatifs au programme à effet majeur ARES (Action et Résilience Spatiale) qui couvre l'ensemble des moyens de surveillance de l'espace et d'action dans l'espace. Dans ce cadre, le successeur du radar GRAVES (grand réseau adapté à la veille spatiale) est en cours de définition. Une première capacité opérationnelle est prévue en 2023 et une pleine capacité est visée à l'horizon 2030.

Le radar GRAVES figure sur la feuille de route capacitaire de maîtrise de l'espace ARES qui, comme indiqué dans la stratégie spatiale de défense, préconise un mélange de capacités patrimoniales et d'achat de services. »

Le GDA Friedling a aussi confirmé le lancement en 2023 d'un démonstrateur de nano-satellites guetteur-patrouilleur, « destiné à prouver notre capacité à mener des opérations en orbite géostationnaire. »

Il a également rappelé que dans tous ces travaux relatifs à la maîtrise de l'espace, « la donnée sera un facteur clé de succès et de souveraineté » et que nous « prenons actuellement la mesure des capacités en termes de stockage, de processing et d'intelligence artificielle, dont nous devons nous doter, mais également des nouveaux métiers liés à la donnée. »

sur le programme 146, auxquels il faut ajouter les crédits du programme 144 et d'autres attribués à l'occasion de la revue stratégique spatiale. Environ 5 Mds € sont prévus pour le domaine de l'espace, tous programmes confondus, permettant la mise en service de plusieurs capacités spatiales majeures durant la période de la LPM, comme celle des satellites de la composante spatiale optique (CSO).

Le premier a été lancé en décembre 2018. Le deuxième le sera en novembre 2020 dans le cadre du programme d'armement MUSIS (Multinational Space-based Imaging System).

En 2021 seront lancés les deux premiers satellites de la constellation CERES (capacité d'écoute et de renseignement électromagnétique spatiale). Le cœur souverain de nos télécommunications sécurisées sera renouvelé avec les satellites SYRACUSE 4A et B lancés fin 2021 et mi-2022 et la mise en service des segments sol.

Enfin, le lancement du premier incrément du programme OMEGA (opération de modernisation des équipements GNSS des armées) permettra, en cohérence

avec les calendriers des porteurs Rafale et du porte-avions Charles-de-Gaulle, la réception bimode GPS et Galileo « PRS » pour le positionnement, la navigation et le timing.

Nous avons également lancé les travaux de préparation des capacités appelées à remplacer ces programmes à l'horizon 2028, les cycles programmes étant géné-



Le 12 février 2020, le GDA Michel Friedling a signé la lettre d'adhésion à l'initiative opérations spatiales interalliées (Combined Space Operations - CSpO), au nom de la ministre des Armées.

■ **Les ressources humaines** et « la génération de compétences, a indiqué le GDA Friedling, nécessite d'identifier les nouveaux métiers, les compétences requises, la ressource, le recrutement et la formation des spécialistes.

Depuis plusieurs mois, a-t-il signalé, nous analysons avec l'aide du CNES les fonctions nécessaires au contrôle des segments spatiaux, celles nécessaires pour armer les postes d'un centre de commandement et de contrôle des opérations spatiales militaires et la répartition des tâches entre le personnel du ministère des armées et du CNES.

C'est à partir de ce travail et de la feuille de route capacitaire que nous avons conçu la cible RH 2025 du domaine spatial et la montée en puissance nécessaire. Alors que nous étions un peu moins de 230 lors de la création du commandement de l'espace en septembre 2019, la ministre a validé une maquette RH d'environ 500 personnes en 2025 au sein du commandement de l'espace. »

■ **Le centre d'opération** : l'essentiel du commandement de l'espace sera prochainement installé à Toulouse. « Nous avons exprimé nos besoins, a dit le GDA Friedling, et obtenu les crédits pour la construction de nos infrastructures au centre spatial toulousain (CST). »

Celles-ci seront livrées en deux tranches : en 2023 pour les bâtiments destinés à l'accueil des 200 premiers militaires et une seconde qui accueillera le centre d'opération proprement dit, le laboratoire d'innovation spatiale et l'académie, au cœur du CST.

■ **La coopération** : le GDA Friedling a indiqué qu'a été signé le 12 février, à Ottawa, « l'acte d'adhésion de la France à la communauté spatiale des opérations militaires, qui regroupe les cinq nations anglo-saxonnes, plus la France et l'Allemagne.

Avec l'Allemagne, au nom de la ministre et conformément à la volonté exprimée par les deux ministres en septembre 2019,

nous avons signé en mars des termes de références pour structurer notre coopération dans le domaine de la surveillance. Nous avons également signé en juin une lettre d'intention avec l'Australie en vue de développer notre coopération et nos échanges en matière de surveillance de l'espace.

Nous travaillons à relancer le partenariat stratégique avec le Japon. » Des discussions avec l'Inde, « dont l'attente est aussi très forte » ont également été engagées. Enfin, le général a annoncé que « la France a transmis à l'OTAN sa candidature pour accueillir un centre d'excellence dédié à l'espace. Nous considérons que la candidature française est une proposition à forte valeur ajoutée.

La stratégie spatiale de défense nous met en mesure de couvrir le panel le plus complet de missions spatiales militaires et de compétences. Nous sommes les seuls à avoir cette ambition en Europe qui ne nous limite pas à l'appui aux opérations et à la surveillance de l'espace. »

« Notre mission n'est pas de préparer le lendemain du monde d'hier, mais de préparer l'aube du monde de demain ».

LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

Le GDA Friedling a indiqué que d'un « point de vue des coopérations internationales, nous estimons qu'elles sont de trois catégories : politiques, capacitaires ou opérationnelles. Notre premier objectif est de développer les coopérations opérationnelles. En vue d'opérer avec nos partenaires et alliés dans l'espace, nous avons intégré le forum Combined Space Operations (CspO – opérations spatiales interalliées) destiné à la compréhension commune des enjeux, à la définition de règles de bon comportement dans l'espace, à promouvoir des voix coordonnées dans les instances internationales, à la définition de normes d'interopérabilité et à la mise en œuvre de moyens de communication adaptés.

Il faut connecter nos centres d'opérations spatiaux futurs. Nous sommes en contact quasi quotidien avec nos camarades américains du centre d'opérations spatiales de Vandenberg, en Californie par des moyens de communication basiques comme le chat et la téléphonie sécurisée, mais nous souhaitons être capables d'échanger des données classifiées avec les Américains, les Japonais, les Indiens, les Australiens et évidemment nos partenaires européens...

Pour ce faire, encore faut-il définir le besoin commun, le format des données et des canaux d'échange. Sur le plan opérationnel, il y a beaucoup à attendre de cette coopération. »

L'ESPACE DE DEMAIN SERA DIFFÉRENT

En conclusion, le GDA Friedling a souligné : « notre mission n'est pas de préparer le lendemain du monde d'hier, mais de préparer l'aube du monde de demain... Dans le monde de demain, on ne remplace pas une capacité par une capacité un peu meilleure. Le monde de demain dans l'espace sera différent. Il faut désormais l'aborder et le penser de manière globale, systémique. L'espace ne sera plus un milieu où sont placés des objets fournissant des capacités, mais un milieu dans lequel évolueront des systèmes de systèmes. » Enfin, il a terminé son exposé en paraphrasant « la phrase célèbre du directeur de la mission Apollo 13 qui, confronté à une situation extraordinaire, aurait dit : "L'échec n'est pas une option" ». ■

Source : Assemblée nationale



TRANSFORMATION

LES MENACES VENUES DE L'ESPACE

Les menaces qui pèsent sur nos satellites sont diverses. Cybernétiques, électromagnétiques, cinétiques ou conventionnelles, elles imposent aujourd'hui une réponse allant de la neutralisation à la destruction des moyens adverses.

Qui se souvient encore du lancement de Spoutnik 1, le 4 octobre 1957, depuis le cosmodrome de Baïkonour, marquant l'année 1 de l'ère spatiale et de la compétition entre l'URSS de Khrouchtchev et l'Amérique de Kennedy ?

Spoutnik n'est pas resté longtemps en orbite terrestre entre 228 et 950 km d'altitude. La petite boule de 58 cm de diamètre et pesant 83,6 kg, a survolé notre planète pendant trois mois avant de chuter et se consumer dans l'atmosphère le 4 janvier 1958. Elle ouvrait cependant un champ d'investigation immense.

Depuis 63 ans, environ 8 000 satellites artificiels ont été mis en orbite dont un peu plus de 2 200 sont toujours opérationnels. Imaginait-on cependant déjà en 1957 que les satellites pourraient engendrer des menaces ?

DES ACTIVITÉS "INAMICALES"

Mais quelles sont concrètement les menaces dont on nous parle et qui pourraient compromettre « *notre liberté d'accès et d'action* » selon le ministère des Armées ? Des menaces qui justifient la création

d'une armée de l'air et de l'espace, formalisation somme toute d'une armée de l'air déjà existante et d'un commandement de l'espace créé le 8 septembre 2019.

« *Récemment encore, nous expliquet-on dans le rapport Stratégie spatiale de*

défense 2019, publié par le ministère des Armées en juillet 2019, des activités « inamicales » ou des démonstrations de puissance ont pu être observées : tirs ASAT (ndlr : tir de missile anti-satellite), manœuvres de rapprochement, brouillages de systèmes de positionnement, etc. », des craintes renforcées par le fait que « *des puissances spatiales montantes ont également exprimé leur intérêt pour le développement de tels moyens offensifs.* »

Le rapport précise que « *toutes ces menaces, allant de la neutralisation à la destruction des moyens adverses, reposent sur des technologies plus ou moins matures ou accessibles qui pourront, dans le courant de la prochaine décennie, cibler indifféremment les segments sol, de communication et spatiaux, ou les parties logicielles associées.* »

ATTAQUES TECHNOLOGIQUES ET CONVENTIONNELLES

Le rapport *Stratégie spatiale de défense* détaille les principales menaces et attaques. Une fois encore, l'imagination de l'homme dans ce domaine semble sans limite.



Timbre russe commémorant le placement en orbite du satellite Spoutnik en 1957.



© MoD/Government of India

L'Organisation de recherche et de développement pour la défense (DRDO) indienne a lancé le 27 mars 2019 avec succès un missile intercepteur de défense antimissile balistique (BMD) dans le cadre d'un test de missile antisatellites (A-SAT). Baptisée « Mission Shakti », ce tir engageait un satellite cible indien en orbite terrestre basse en mode « Hit to Kill » (« frapper pour tuer »).

■ Menaces cybernétiques

Les attaques cybernétiques sur les parties logicielles des différents segments des capacités spatiales figurent parmi les menaces les plus probables, bien qu'elles nécessitent de connaître précisément les paramètres techniques de la cible. Difficilement attribuables, elles peuvent avoir des effets réversibles ou irréversibles, allant pour les plus graves jusqu'à la perte de contrôle des charges utiles, voire de la plateforme, réduisant celle-ci à l'état de débris.

■ Menaces par brouillage électromagnétique

Le brouillage électromagnétique agit principalement sur les récepteurs de navigation

(GPS et Galileo) ou les récepteurs des communications satellitaires.

Les effets des interférences, fréquentes en matière de communications satellitaires, sont en général réversibles.

Attribuer l'origine des interférences peut s'avérer cependant très compliqué. Le brouillage vise en particulier les moyens de communication et les parties logicielles d'un système satellitaire.

■ Services en orbite

Les services en orbite développés actuellement par des entreprises commerciales et les expérimentations d'opérations de proximité (complément de carburant, inspection coopérative en cas de panne...) pourraient être détournés de leurs buts et les systèmes

associés être utilisés en tant qu'effecteurs capables d'accoster, de s'amarrer, de capturer, de dégrader ou de déplacer un satellite.

■ Menaces conventionnelles

Le sabotage, les actes malveillants sur les infrastructures terrestres ou le ciblage des systèmes énergétiques restent des modes d'action probables quoique non spécifiques au milieu spatial.

Ils tirent profit de toutes les fragilités structurelles ou humaines dans la protection au sol des systèmes spatiaux, en amont des phases de lancement et dans le cadre de l'exploitation des stations sol. Leurs effets sont atténués par la redondance des stations terrestres et par l'identification des constituants vulnérables à protéger.

LA STRATÉGIE SPATIALE

La stratégie spatiale de défense de la France porte deux niveaux d'ambition.

- le premier vise à protéger nos satellites en développant notre aptitude à surveiller l'environnement spatial afin de pouvoir détecter et attribuer les actes inamicaux voire hostiles sur les différentes orbites d'intérêt.

Pour ce faire, la France s'appuiera sur des capacités de connaissance de la situation spatiale, qu'elles soient souveraines, développées et opérées avec d'autres États (partenaires européens, allemands notamment), contractualisées auprès de ses partenaires commerciaux de confiance ou encore opérées par ses alliés.

- le second niveau consiste à pouvoir défendre dans l'espace nos intérêts spatiaux face aux actes inamicaux, illicites ou agressifs, en application et dans le respect du droit international.

« Nos intérêts ne se limitent pas aux satellites militaires français mais peuvent inclure des satellites commerciaux français, certains satellites alliés et les satellites de l'Union européenne », peut-on lire dans le rapport Stratégie spatiale de défense 2019.



Satellites Starlink 6 vus le 28 avril 2020 dans le ciel de l'État de Géorgie (États-Unis). Six satellites sont facilement visibles, un septième est très faible à droite.

Menaces cinétiques

Des capacités cinétiques antisatellites par missile depuis la surface ou les airs, ou par capacité co-orbitale sont développées par les États-Unis, la Russie, la Chine et désormais l'Inde.

Leur utilisation aurait des conséquences irréversibles et dramatiques sur certaines orbites, notamment sur l'orbite géostationnaire unique, avec la génération d'une multitude de débris.

UN FORT TRAFIC

Selon le rapport Stratégie spatiale de défense, le nombre de « satellites actifs en orbite est relativement élevé avec près de 2 000 engins actuellement ; un chiffre qui devrait sans aucun doute très fortement augmenter dans les prochaines décennies. »

À titre d'exemple, la société privée SpaceX n'a pas « seulement » envoyé deux astronautes au mois de mai 2020 rejoindre la station internationale ISS, elle a aussi placé en orbite cette année plusieurs dizaines de satellites. Son objectif est de constituer un réseau, baptisé *Starlink* (ndlr : le lien des étoiles), fort de 11 943 satellites dans un premier temps et de quelque 42 000 à terme, dans le seul but annoncé de proposer un réseau Internet haut débit sur l'ensemble de la planète Terre ! En parallèle, Elon Musk son propriétaire, affirme s'intéresser à la conquête de Mars dès 2022.

C'est la raison pour laquelle « les enjeux de la surveillance de l'espace et de gestion du trafic spatial (*Space Traffic Management – STM*) devraient prendre toujours plus d'importance », indique le rapport *Stratégie spatiale de défense 2019*.

LE CAS DES DÉBRIS

Ce qui inquiète les autorités, en plus des attaques possibles, ce sont aussi les débris de

satellites qui se comptent en centaines de milliers. Jusqu'à 600 km d'altitude les frictions sur l'atmosphère résiduelle finissent par faire retomber un satellite sur Terre, mais lorsqu'un satellite est placé en orbite au-delà de 1 000 km, sa redescende ne peut plus se faire de façon naturelle. Une fois en panne ou bien en fin de vie, il devient alors une sorte d'énorme débris qui ne peut se détruire et continue son orbite folle devenant un risque pour les autres satellites

« Pas moins de 20 000 débris mesurant plus de dix centimètres, indique le rapport, ont été catalogués et 350 000 à 750 000 de plus d'un centimètre ont été repérés. Mais cela n'est rien à côté des 35 millions (au minimum) de plus d'un millimètre qui,

eux aussi encombrant l'espace. Au total, ce sont plus de 6 000 tonnes de débris qui gravitent autour de la Terre », indique le rapport.

Les risques de collision sont d'ores-et-déjà élevés et les détails mentionnés ci-après expliquent l'urgence de s'intéresser de près au sujet. « Lorsque leur dimension est comprise entre un et dix centimètres, les dommages liés à une collision avec un satellite sont très importants. Au-delà de dix centimètres, de tels débris peuvent détruire entièrement un satellite et créer de nouveaux débris en très grandes quantités. Si le nombre de débris tend à se stabiliser en raison de la désorbitation naturelle (12 ans pour un objet à 500 km d'altitude) et d'une prise de conscience collective accrue, la hausse prévisible des lancements multiplie les risques de collision. »

C'est la raison pour laquelle des technologies et systèmes de retrait des débris en orbite (*Active Debris Removal – ADR*) ont été développées. ■

Sources : Rapport Stratégie spatiale de défense 2019 (ministère des Armées, 07/2019).

UN CADRE JURIDIQUE LIBÉRAL

Le Traité de l'Espace (1967)^[1] consacre le principe de liberté d'exploration et d'utilisation de l'espace exo-atmosphérique^[2], déclarées « apanage de l'humanité toute entière ». Cela signifie qu'en droit international, l'espace exo-atmosphérique est « libre d'accès et d'usage, à la différence de l'espace aérien où s'exerce la souveraineté complète et exclusive de l'État sous-jacent. »

Dans ces conditions, l'accès et l'utilisation des orbites terrestres, y compris les plus basses, demeurent libres, laissant aux États toute autonomie pour y conduire les activités spatiales de leur choix. (...)

Le régime juridique de l'espace garantit la liberté de recherche scientifique et aucune application spatiale, civile comme militaire, n'est a priori interdite. Un tel régime favorise par essence l'initiative et la diversification des acteurs comme l'offre de services spatiaux.

En novembre 2015, une loi américaine sur la compétitivité et l'entrepreneuriat de l'aérospatiale privée (*Spurring Private Aerospace Competitiveness and Entrepreneurship Act of 2015*) plus connue sous le nom de *SPACE Act* donne un coup de griffe au Traité international. Désormais, les « citoyens américains peuvent entreprendre l'exploration et l'exploitation commerciales des ressources spatiales ».

^[1] Le Traité de l'espace ou Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes est un traité international ratifié le 27 janvier 1967 relatif à l'exploration et à l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique. Il est entré en vigueur le 10 octobre 1967.

^[2] Est considérée en général comme exo-atmosphérique, la zone spatiale à partir de laquelle il n'y a plus (ou quasiment plus) d'air : atmosphère = endo-atmosphérique et espace = exo-atmosphérique.

MÉMOIRE MILITAIRE

LES ARCHIVES HISTORIQUES DU SHD

Le Service historique de la Défense conserve et valorise les archives produites par le ministère des Armées. La déclassification des documents est strictement encadrée.

Créé le 1^{er} janvier 2005 par regroupement des anciens services historiques d'armées, le Service historique de la Défense (SHD) est rattaché à la direction des patrimoines, de la mémoire et des archives (DPMA), l'une des directions du secrétariat général pour l'administration (SGA) du ministère des Armées.

Il se compose de trois centres avec le centre historique des archives à Vincennes, le centre des archives de l'armement et du personnel civil (Châtellerauld), le centre des archives du personnel militaire (Pau), et d'un département du réseau territorial implanté sur sept sites : Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort, Toulon, Caen, Le Blanc.

Que trouve-t-on sur les 450 km linéaires d'archives du SHD ?

■ **Armée de terre** : correspondant à la famille de cote GR, sont regroupées les archives produites de la guerre de Trente Ans à nos jours par le département puis le ministère de la Guerre, par l'état-major et les unités de l'armée de terre, par l'administration centrale et les services du ministère des Armées, par les organismes

interarmées et interministériels, l'administration militaire outre-mer, la justice militaire, le bureau Résistance et les services de renseignement : archives opérationnelles (journaux de marches et opérations) et politiques (de la correspondance de Napoléon aux dossiers des cabinets ministériels), archives administratives (registres matricules, dossiers individuels) ou techniques (fonds du Génie).

■ **Marine nationale** : sont conservées à Vincennes les archives dites centrales de l'institution depuis la Révolution française, que complètent les archives portuaires conservées à Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort et Toulon ou encore les archives de l'Ancien Régime consultables aux Archives nationales. On y trouvera par



ailleurs les dossiers individuels des officiers de marine et corps assimilés depuis le milieu du XVIII^e siècle.

■ **Armée de l'air** : archives de commandement et opérationnelles émanant du ministère de l'Air, de ses services, de l'état-major, des bases aériennes ou des unités, archives techniques, dossiers d'objectifs ou d'accidents aériens, dossiers individuels depuis les prémices de la Première Guerre mondiale.

■ **Gendarmerie nationale** : une centralisation tardive explique que les fonds ne soient cohérents qu'après 1940, même si l'on peut consulter des archives remontant à la seconde moitié du XIX^e siècle.

LE "SECRET DÉFENSE" RENFORCÉ

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le SHD applique des « *consignes reçues du Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) et des autorités du ministère des Armées visant au respect de la réglementation sur le secret de la défense nationale dans le cadre de la communication des documents de plus de*

cinquante ans portant des mentions de classification.»

Selon le ministère, ces nouvelles mesures « ne modifient pas les procédures qui régissent la communication des fonds antérieurs à 1940, de même que l'instruction des demandes d'autorisation de consultation d'archives avant l'expiration des délais prévus par le code du patrimoine ». À ce jour, près de 80% des fonds conservés à Vincennes demeurent donc communiqués suivant les procédures antérieures dans le respect des dispositions du code du patrimoine.

En revanche, ces mesures impactent fortement « des fonds de la période 1940-1969 » qui avaient pu par le passé être communiqués en application du code du patrimoine.

CE QUE CELA CHANGE

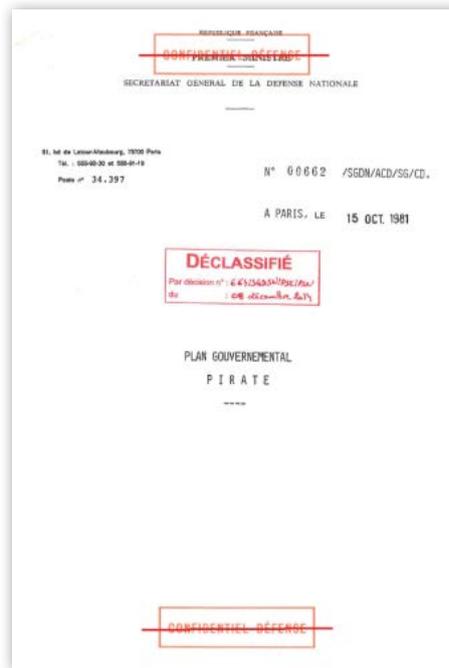
Les nouvelles consignes imposent dorénavant :

- un contrôle de l'ensemble des archives postérieures à 1940 faisant l'objet d'une demande de réservation ;
- pour les articles contenant des documents portant des mentions de classification, l'instruction des demandes en vue de la signature de décisions de déclassification (décisions qui relèvent de différentes autorités) et la déclassification formelle de chaque document. »

Ces consignes ont pour conséquence la mise en œuvre de procédures lourdes qui ont des effets « sur le délai de mise à disposition des archives. » Le ministère reconnaît ainsi que « la vérification minutieuse de la présence de documents portant des mentions de classification au sein des archives demandées par les lecteurs ne permet plus d'assurer une communication sans réservation préalable des fonds concernés. »

INSTRUIRE UNE DÉCLASSIFICATION

Conscient de cette lourdeur, le SHD affirme « avoir mis tout en œuvre pour que



Exemple d'un document issu des archives du SHD ayant été déclassifié par l'apposition, sur le document, d'un timbre de déclassification.

cette vérification soit opérée dans un délai maximal de 10 jours ouvrés. Les lecteurs sont tenus informés du résultat de cette vérification :

- s'il n'est pas nécessaire d'instruire une déclassification, la consultation est possible et la date de réservation est alors indiquée ;
- si des déclassifications sont nécessaires, la déclassification formelle étant un préalable indispensable à la confirmation de la séance de consultation, le délai de mise à disposition des archives en salle de lecture peut être prolongé de plusieurs semaines, en fonction de la durée nécessaire à l'instruction des demandes de déclassification par les services décisionnaires et au marquage des documents. Si le nombre de documents en attente de déclassification est réduit, la consultation peut être rendue possible par la mise sous enveloppe cachetée des documents non encore déclassifiés. »

CONTRAIRES AU DROIT D'ACCÈS ?

En février dernier, le député François Cornut-Gentille interrogeait la ministre des Armées sur les archives de la défense^[1], dénonçant le fait que « la communication de documents relatifs à la Seconde Guerre mondiale sous le motif d'absence d'une mesure de déclassification » se trouvait ainsi restreinte. Le député rappelait que « cette nouvelle doctrine » était justifiée par « une stricte application de l'instruction générale interministérielle 1300 datant pourtant de 2011 »^[2], elle-même « contraire aux dispositions de la loi du 15 juillet 2008^[3] relative aux archives qui imposent le libre accès à tous documents relatifs à des faits de plus de cinquante ans. » François Cornut-Gentille demandait donc à la ministre de « justifier les raisons du revirement subit du Service historique de la défense concernant l'instruction interministérielle de 2011, et d'expliquer les bases juridiques sur lesquelles une instruction interministérielle peut se fonder pour ignorer la loi. »

La députée Sylvie Tolmont indiquait quant à elle dans sa question à la ministre en juillet dernier^[4] que « ces nouvelles prescriptions sont également contraires au droit d'accès aux documents d'archives publiques et au droit à l'accès aux documents administratifs reconnus respectivement par le Conseil constitutionnel dans ses décisions n° 2017-655 QPC du 15 septembre 2017 et n° 2020-834 QPC du 3 avril 2020. »

DEUX TEXTES LÉGISLATIFS

La réponse du ministère à François Cornut-Gentille rappelle qu'en France, « la communicabilité des archives contemporaines est régie par deux textes législatifs » :

- le code du patrimoine régit l'ouverture des archives, en prévoyant le cas échéant des délais pour protéger certains types d'informations. Ainsi, l'article L. 213-2 du code du patrimoine, modifié par la loi du

[1] Question publiée au JO le 18/02/2020, réponse publiée 09/06/2020.

[2] Arrêté du 30 novembre 2011.

[3] Loi n° 2008-696 du 15 juillet 2008 relative aux archives.

[4] Question publiée au JO le 07/07/2020, réponse publiée 28/07/2020.

15 juillet 2008^[2], prévoit que les archives publiques sont communicables de plein droit à l'expiration d'un délai de droit commun de 50 ans à compter de la date du document, ou de celle du document le plus récent inclus dans le dossier pour les documents dont la communication porte atteinte au secret de la défense nationale. La loi de 1979 sur les archives, codifiée dans le code du patrimoine en 2004, avait antérieurement fixé ce délai à 60 ans.

- le code pénal protège les informations relevant du secret de la défense nationale. Les modalités d'application du code pénal sont fixées par l'instruction générale interministérielle n° 1300 sur la protection du secret de la défense nationale (IGI 1300).

Ainsi, selon le ministère, « en vertu de l'article 63 de cette instruction, quelle que soit la durée d'incommunicabilité affectée au document classifié, sa communication n'est possible qu'après la déclassification du document. » Le ministère des Armées précise encore que « aux termes de cette disposition, la déclassification

n'est donc pas automatique. Elle doit être formalisée par une décision, pour chaque document classifié, par l'autorité compétente. »

Enfin, le ministère ajoute que « l'arrêté de dérogation générale sur les archives de la Seconde Guerre mondiale du 24 décembre 2015 prend d'ailleurs acte de cette décision puisqu'il ouvre les archives "sous réserve de la déclassification préalable des documents couverts par le secret de la défense nationale". »

PROTÉGER LES CHERCHEURS DES POURSUITES PÉNALES

La raison avançait par le ministère de ces nouvelles mesures, comme indiqué à la députée Sylvie Tolmont, seraient tout simplement de protéger les chercheurs d'éventuelles poursuites pénales.

« Depuis 1994 sont protégés par le secret de la défense nationale, en vertu de l'article 413-9 du code pénal, l'ensemble des documents intéressant la défense nationale ayant "fait l'objet de mesures de classification destinées à restreindre leur diffusion ou leur accès". Cette définition du secret, strictement formelle, fait obstacle à une déclassification "automatique" ou de facto. (...)

Sa divulgation est donc, quelle que soit son ancienneté, de nature à exposer tant les archivistes y ayant donné accès que les chercheurs y ayant accédé à des poursuites pénales, du chef des délits prévus aux articles 413-10 à 413-12 du code pénal, usuellement qualifiés de "compromission". »



Insigne de poitrine du SHD.

UNE DÉCLASSIFICATION "AU CARTON"

Le ministère et le SHD ont toutefois pris conscience de l'impact de ces mesures dans « l'exercice des missions des chercheurs et historiens » et ne souhaite surtout pas être accusé de « fermer des fonds dont la consultation est indispensable à la recherche et au travail de mémoire. »

Quelques mesures ont donc été prises pour assouplir le processus. Ainsi, « le chef du service historique des archives a été autorisé à prendre des décisions de déclassification sur les documents du ministère de plus de 50 ans ».

Mais pour autant, cela ne concerne pas tous types de documents puisque « quelques thématiques spécifiques (radiologique, biologique et chimique ou NRBC, l'armement encore en service, les infrastructures de sites sensibles encore en usage et le renseignement) et les documents classifiés par des autorités extérieures au ministère qui continuent à nécessiter un accord exprès auprès du service émetteur » ne sont pas concernés. Enfin, pour introduire un peu plus de souplesse, le chef du SHD est également autorisé à « la déclassification au carton d'archive et non au document pour la période 1940-1946, ce qui évite ainsi la réalisation de très longues listes et permet un gain de temps important, simplification qui ne permet cependant pas d'éviter un marquage pièce à pièce des documents déclassifiés lorsque leur reproduction est souhaitée par le demandeur. » ■

Sources : servicehistorique.
sga.defense.gouv.fr et
Assemblée nationale



© Ministère des Armées



Le centre historique des archives du SHD au château de Vincennes (94).

NE SONT PLUS CONSULTABLES SANS RÉSERVATION...

Liste des articles qui ne sont plus consultables sans réservation préalable en salle de lecture à Vincennes :

- GR 1 H, articles 1091 à 4881 (Algérie 1940-1964).
- GR 10 H, articles 78 à 6046 (Indochine 1940-1956).
- GR 9 P tous les articles (Divisions, Régions militaires 1940-1945).
- GR 10 P tous les articles (Armées, Corps d'armées 1940-1945).
- GR 11 P tous les articles (Divisions, Brigades 1940-1945).
- GR 12 P tous les articles (Régiments 1940-1945).

La liste des séries susceptibles de contenir des documents portant des mentions de classification et soumises à un contrôle préalable à la consultation est accessible sur le site Internet du service historique : servicehistorique.sga.defense.gouv.fr

NOS GRANDS ANCIENS

TEXTE : MCSHC (H) ÉTIENNE TISSOT, LE COLONEL (ER) OLIVIER DE FRANCE, LE COMMANDANT (RC) DENYS CHAPPEY

IN MEMORIAM

A DIEU LCL (H) PATRICE FICHET

Le lieutenant-colonel (H) Patrice Fichet, commandeur de l'Ordre national du Mérite, grand serviteur de la cause des réservistes, nous a quitté le 26 août dernier à l'âge de 72 ans.

Mon colonel,
Cher Patrice,
L'UNOR vient de perdre l'un de ses plus fidèles serviteurs et un ami complètement impliqué dans la vie de l'association depuis presque 40 ans.

Vous commencez votre parcours militaire en 1967 par la préparation militaire parachutiste, puis la préparation militaire supérieure avant d'être incorporé en 1973 au bataillon des élèves officiers de réserve de l'École spéciale militaire à Coëtquidan. Nommé aspirant, vous servez comme chef de section et comme officier conseil au 3^e régiment d'infanterie stationné à Radolfzell en Allemagne. En visite à Berlin, vous faites la connaissance de Liliane, votre future épouse.

Dès votre retour à la vie civile, vous suivez les cours de l'École supérieure des officiers de réserve du service d'état-major avec le grade de lieutenant et vous obtenez votre diplôme en 1977. Vous serez promu capitaine en 1980 et chef bataillon en 1985.

Lieutenant-colonel le 1^{er} octobre 1993 vous suivez un stage au centre d'instruction de renseignement et d'interprétation photographique. Vous êtes titulaire de la qualification renseignement langue n° 3 « voie renseignement opérationnel » et du 2^e degré de langue allemande. En 2008, vous êtes affecté à l'EMAT.

Parallèlement à votre parcours militaire dans la réserve, vous vous impliquez avec toute votre énergie dans la vie de l'UNOR où vous avez été successivement secrétaire général de l'association des officiers de réserve des Hauts-de-Seine, secrétaire général du conseil divisionnaire de l'UNOR de la 11^e DMT, secrétaire général de l'Association nationale des officiers de réserve de l'infanterie (ANORI) puis son président de 2001 à 2013.

Votre dernière mission fut la signature de la convention ANORI-Chasseurs-BDI (Allemagne) lors de la commémoration de la Sidi Brahim le 21 septembre 2019 au château de Vincennes. Vous êtes également très actif au sein de l'Association nationale des réserves de l'armée de terre (ANRAT) que vous servez avec beaucoup de dévouement et de dynamisme.

Repéré par le colonel Vienne, président de l'UNOR, vous entrez au bureau national comme trésorier adjoint en 1986. Vous êtes en plus chargé de réfléchir à la doctrine de l'UNOR. Vous devenez secrétaire général l'année suivante, fonction que vous exercerez jusqu'en 1989.

Votre efficacité est remarquable : le compte-rendu des réunions de bureau, d'une précision exemplaire toujours manuscrit avec une écriture difficile à déchiffrer pour ceux qui devaient taper le rapport à la machine, était prêt dès le lendemain matin.

En 1989, vous êtes élu responsable des relations internationales de l'UNOR et secrétaire général adjoint de la CIOR. Votre parfaite connaissance de l'allemand va permettre de développer les liens avec la VdRBW à la suite du jumelage de 1987.

Vous assumez avec le médecin chef des services (R) Étienne Tissot, président de l'UNOR, la présidence de la CIOR de 1994 à 1996. Vous effectuez en particulier un travail considérable sur un sujet qui vous tient particulièrement à cœur : les relations armées-réservistes-employeurs. Ce sera le thème du Congrès de Rome en



Le lieutenant-colonel Patrice Fichet (1948-1920).

1995 dont vous sortirez une monographie. Les éléments serviront de base à une partie de la Loi sur les réserves de 1999.

Puis on vous retrouve également de nouveau secrétaire général de l'UNOR sous les présidences du colonel (R) Hervé Theaudière puis du lieutenant-colonel (R) Jean-Jacques Guibert.

Diplômé d'études supérieures de droit, lauréat de la Faculté de droit de Nanterre

et de sciences économique de Paris, ancien élève de l'Institut d'études politiques de Paris, vous débutez votre carrière civile comme secrétaire général d'une société de production phonographique durant plusieurs années.

De 1986 à 1992, vous en êtes vice-président délégué général du Syndicat national de l'édition phonographique et vice-président de la Fédération européenne de l'industrie phonographique (IFPI Europe),

et vous siégez au conseil d'administration d'organisations sociales du spectacle et de l'audiovisuel.

De 1992 à 1993, vous êtes secrétaire général de la société Sonodisc et administrateur de l'Union patronale pour l'aide à la construction.

Vous devenez également attaché parlementaire du député Bruno Bourg-Broc pendant de nombreuses années.

Vous êtes est un spécialiste reconnu du droit de la propriété intellectuelle et vous possédez une grande expérience des relations parlementaires et gouvernementales au niveau national et international.

Vous avez vécu toute votre vie avec Liliane à Colombes (Hauts-de-Seine), où vous fûtes en son temps conseiller municipal.

Cher Patrice, votre départ a surpris tous vos camarades de l'UNOR que vous avez tellement marqué par vos connaissances, votre dynamisme, votre engagement à la nation par le biais de la réserve, que ce soit sur le plan national ou international. Vous resterez une personnalité forte qui fera toujours référence dans la vie de l'association toujours fidèle à la devise de votre régiment d'accueil « *Ne pas subir* ».

Que votre épouse Liliane soit assurée du soutien de tous vos camarades avec toutes nos condoléances.

A Dieu Patrice, continuez de veiller sur votre famille UNOR.

Et par Saint Maurice... ■

INTERACTIVITÉ avec votre revue



Lorsque vous apercevez ce symbole dans l'une des pages de la revue, rendez-vous sur notre site Internet : **des documents, des informations et des photos complètent les articles publiés.**

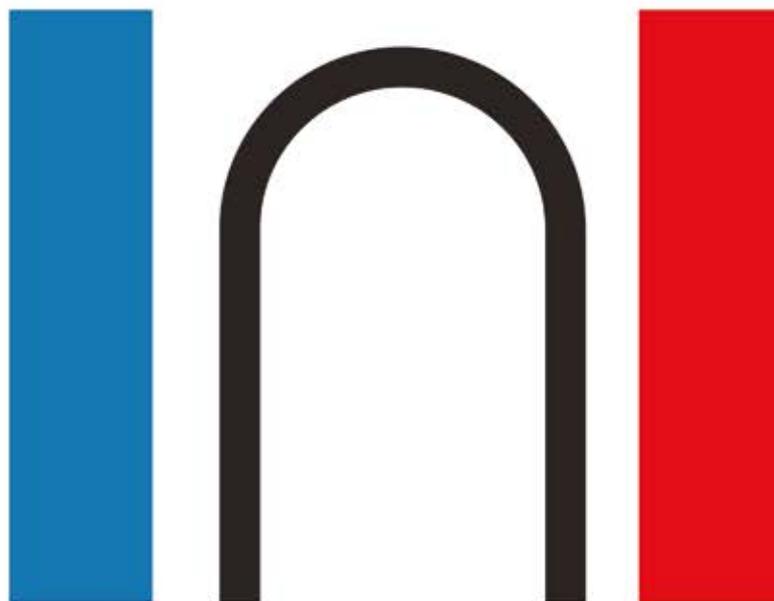
<https://unor-reserves.fr>



VOUS ÊTES RÉSERVISTE OPÉRATIONNEL, CITOYEN OU HONORAIRE

REJOIGNEZ-NOUS

NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS AIDER, VOUS CONSEILLER
ET VOUS METTRE EN CONTACT AVEC D'AUTRES RÉSERVISTES



UNOR

L'UNION NATIONALE DES OFFICIERS DE RÉSERVE
ET DES ORGANISATIONS DE RÉSERVISTES

Tél. 01 43 47 40 16 - delegue.general@unor-reserves.fr

<https://unor-reserves.fr>



RESSOURCES HUMAINES

LA MISE À DISPOSITION

Un réserviste opérationnel peut tout à fait servir pendant une durée précise au profit d'un autre organisme interarmées que le sien.

Le réserviste opérationnel ayant souscrit un ESR peut être admis, avec son accord, à servir auprès d'une autre unité de sa force armée ou formation rattachée d'appartenance pour y effectuer des périodes d'activité au titre de son engagement à servir dans la réserve opérationnelle.^[1]

Le réserviste peut aussi être admis à servir dans les mêmes conditions auprès d'une autre force armée ou formation rattachée. Ces admissions à servir doivent être agréées par l'autorité militaire de la force armée ou formation rattachée d'appartenance et l'autorité militaire d'emploi intéressée. L'exécution des périodes d'activité prévues au premier alinéa fait l'objet, sauf urgence, d'une convention conclue entre l'autorité militaire de la force armée ou formation rattachée d'appartenance et l'autorité militaire d'emploi intéressée et précisant, en tant que de besoin, les modalités financières de l'admission à servir.



DEUX EMPLOYEURS

« À la suite de dérives constatées en 2019, ayant pour conséquence de trop nombreuses demandes de prolongation au-delà des 150 jours d'activité (JA), constate le général de brigade Lalubin, délégué interarmées aux réserves (DIAR) de l'EMA, le nombre d'employeurs pour un réserviste est désormais limité à deux, l'employeur secondaire ne pouvant bénéficier que de 50% du nombre de JA effectués au profit de l'employeur principal. »^[2] Dans sa note du 26 février 2020, il a rappelé la procédure particulière relative au prêt d'un réserviste entre organismes interarmées (OIA)^[3] :

■ il suffit, pour l'organisme «X», d'envoyer un message demandant la «mise à disposition» du réserviste à l'organisme «Y» où il est affecté, en précisant la mission, les jours demandés et le montant du transfert budgétaire afférent.

■ le bureau coordination interarmées des réserves (BCIAR) doit être informé de l'accord des deux parties.

■ l'opération devant rester neutre financièrement pour l'organisme "prêteur", un transfert budgétaire devra être effectué via le BCIAR. L'enveloppe budgétaire de "X" sera ponctionnée du montant correspondant, celle de «Y» (où est rattaché le réserviste) abondée.

LIMITÉ À 150 JOURS DANS L'ANNÉE

Enfin le Code de la défense prévoit la possibilité pour un réserviste d'effectuer plus de 150 jours de réserve et jusqu'à 210 jours « lorsque l'emploi tenu par le réserviste présente un intérêt de portée nationale ou internationale » (art D4221-8).

Le DIAR rappelle toutefois que cette règle ne doit pas être interprétée comme la possibilité, par cumul d'emploi, au titre du prêt, de permettre à un même réserviste d'effectuer plus de 150 jours dans l'année.

En conséquence les autorisations au-delà de 150 jours ne seront plus accordées (hors OPEX) en cas d'employeurs multiples, précise la note du DIAR. ■



^[1] Article R4221-10-1 du Code de la défense.

^[2] « Directive de gestion pour 2020 de la ressource T2 dédiée à la réserve opérationnelle des organismes interarmées » (EMA/DIAR du 26/02/2020).

^[3] Les missions des OIA s'exercent au profit de plusieurs composantes des forces armées. Le personnel qui le compose est issu d'au moins deux armées, de la Gendarmerie nationale, de directions ou de services de soutien. Il peut prendre la forme d'un commandement, d'un service de soutien ou d'un organisme.

RENCONTRE AVEC UN HISTORIEN

« 1870 EST UNE GUERRE OUBLIÉE MAIS TRÈS PRÉSENTE »

Recteur de l'Académie de Besançon, Jean-François Chanet est également président du Comité scientifique pour les 150 ans de la guerre de 1870. Une guerre aujourd'hui oubliée mais qui mérite que l'on s'y attarde.

En quoi consiste le travail d'un comité scientifique ?

Le comité scientifique pour le 150^e anniversaire de la guerre de 1870 est composé de 27 membres, pour la plupart des universitaires français et aussi étrangers.

Y siègent des professeurs d'université, des maîtres de conférences, des spécialistes en histoire mais aussi des conservateurs de musées. Nous y accueillons des collègues étrangers, notamment suisses, allemands et américains.

Nous travaillons bien entendu sur le thème général de la commémoration de cette guerre ; un domaine quelque peu sensible car il est consubstantiel à l'identité et même à l'ADN de l'armée, à son histoire, à sa mémoire et à ses symboles. Or les données scientifiques dont nous disposons obligent à sortir de ce cadre identitaire.

C'est-à-dire ?

Je dirais que la première vertu d'un comité scientifique, quel qu'il soit, est d'apaiser les conflits en confrontant les points de vue de chacun des belligérants en présence.

C'est ce travail qui a été mené avec beaucoup d'habileté par Antoine Prost pour la mission du Centenaire 14-18. Il avait alors été confronté à deux écoles : celles dite de Péronne, menée par Stéphane Audoin-Rouzeau qui table sur un consentement patriotique de la guerre, et celle dite du Midi, avec les universités de

Toulouse et Montpellier, partisane d'une vision plus contrainte de cette guerre.

Le rôle d'un comité scientifique est double : être une vigie historique, mettre en garde contre les simplifications abusives, les exagérations, les oublis, les interprétations. Il a également une vocation pédagogique : faire circuler les informations à travers des documentaires, des expositions, des ouvrages, des commémorations.

Mais le Covid a remis en question nombre de vos opérations...

Oui, nous avons prévu un programme assez étoffé qui, en raison de la pandémie, n'a pas pu être appliqué. Nous avons pensé à un manuel franco-allemand sur ce conflit. Il ne devrait malheureusement pas voir le jour.

En revanche, nous avons pu organiser un colloque à Strasbourg les 6 et 7 février derniers sur le thème « *La guerre de 1870, conflit européen, conflit global* », avec de nombreux intervenants, sous l'angle des répercussions, échos et appropriations internationales du conflit franco-allemand. Par ailleurs, un documentaire est en préparation avec l'historien et cinéaste Éric Deroo.

Le mouvement associatif vous accompagne-t-il aussi dans cette démarche historique ?

Oui, nous sommes épaulés par le Souvenir français et son pré-

sident, le contrôleur général des armées Serge Barcellini. Beaucoup de Français ignorent que cette association est née de la guerre de 1870, un souvenir, une défaite dont « *on ne parle jamais et dont on se souvient toujours* ».

Le Souvenir français a poursuivi, dans les années post-1870 l'œuvre de l'association catholique Œuvre des tombes et des prières. Créée par le père Jules Joseph (1843-1900), cette association construit des monuments et des stèles en Allemagne pour sauvegarder la mémoire des prisonniers de guerre français et en France, en particulier en Alsace-Moselle et dans la région parisienne.

L'institut historique allemand de Paris est aussi notre partenaire dans cette nécessaire confrontation des points de vue.

Comment se fait-il que cette guerre en France soit moins exposée que celles de 1914-1918 et 1939-1945 ?

Tout simplement, parce qu'elle est recouverte par l'impact de deux autres conflits qui ont suivi. Cette guerre est très courte en comparaison de 1914-1918 et 1939-1945 : six mois entre juillet 1870 et janvier 1871. Elle fait surtout moins de morts : 250 000 en tout (120 000 côté français et 130 000 côté allemand).

Le sentiment est identique d'ailleurs du côté allemand. Je ne suis pas sûr que les jeunes générations d'Outre-Rhin sachent que le *Sedanstag* (ndlr : le jour de Sedan) a été la fête nationale allemande entre 1873 et 1919. Le *Sedanstag* commémorait alors le 2 septembre 1870, jour qui vit la victoire décisive des troupes prussiennes sur les Français près de la ville de Sedan et l'arrestation de l'Empereur Napoléon III.

D'ailleurs, il existe une grande méconnaissance de cette guerre, des deux côtés de la frontière. 1870 est aussi une guerre qui fait naître la matérialisation du souvenir à travers les monuments aux morts.

Comment explique-t-on ce phénomène ?

Il faut relire les travaux de June Hargrove, professeure des universités à New-York University. Elle est membre de notre comité scientifique. Elle est spécialiste de la sculpture française du XIX^e siècle et notamment des monuments commémoratifs entre 1870 et 1914.

À ce titre, elle a exécuté un remarquable travail d'inventaire sur la statuaire en place publique. Elle a établi des comparaisons entre les statues de la Guerre de Sécession, et de celles de 1870 en France et en Allemagne. Elle a ainsi découvert que les artistes se connaissaient entre eux d'un continent à l'autre, qu'ils se copiaient parfois reprenant, dans leurs œuvres, les mêmes symboles, les mêmes postures allégoriques, à l'image du *Gloria Victis* d'Antoine Mercié (1845-1916), qui trône au Petit Palais et dont des répliques sont notamment visibles à Niort, Cholet, et Agen. C'est après la guerre 14-18 que la représentation du soldat deviendra plus réaliste.



Jean-François Chanet, président du Comité scientifique pour les 150 ans de la guerre de 1870.

© DR

Diriez-vous que 1870 est une guerre oubliée ?

Oui. Elle est très largement oubliée bien qu'elle soit, assez paradoxalement, très présente. En effet, de nombreuses villes possèdent des « rue de Sedan », « rue de Belfort », « rue Alsace-Lorraine », des places ou des boulevards Chanzy du nom de général Alfred Chanzy (1823-1883).

Ces noms ne parlent pas et ne parlent plus. Je rêverais que des professeurs des écoles et des professeurs d'histoire prennent le temps d'effectuer une balade avec leurs élèves, à la rentrée du mois de septembre, pour leur expliquer pourquoi ces plaques de rues ont été apposées, les monuments aux morts de 1870, dans quel contexte. Occultée pendant des années par le système scolaire français, cette guerre est de nouveau enseignée en Première générale^[1].

Quelles ont été les conséquences de la guerre de 1870 ?

Cette guerre a laissé deux empreintes, deux legs très importants, à la France. Elle a tout d'abord fait naître la III^e République qu'elle a ensuite ancré dans le paysage politique français. Quand on se penche dans l'histoire de France, on se rend compte que toutes les guerres, ou presque, après la Révolution, ont apporté un changement de régime.

C'est le cas de la campagne de France en 1814 qui remet les Bourbons sur le Trône de France. C'est la défaite de Waterloo

^[1] Arrêté du ministre de l'Éducation nationale du 17 janvier 2019.

qui les remet une seconde fois sur le trône en juin 1815. C'est une guerre civile qui les chasse en juillet 1830 pour porter les Orléans au pouvoir. Eux-mêmes, avec la révolution de 1848, sont contraintes d'abandonner le trône au profit de la II^e République. En 1870, c'est la défaite de Sedan qui précipite l'Empire. Mais à la différence des autres guerres (dynastiques, interétatiques ou civiles), la guerre de 1870 se poursuit car la III^e République naissante n'est pas capable d'inverser le cours de l'Histoire. Elle est contrainte d'assumer totalement cette guerre entre septembre 1870 et janvier 1871. Tout aussi paradoxalement, les leaders républicains que sont Gambetta et Thiers ne sortent pas diminués

Et le second legs ?

C'est la Commune. Beaucoup d'historiens veulent faire de la guerre de 1870 et de la Commune de Paris qui s'embrase en mars 1871 deux événements distincts. Or la guerre militaire se prolonge dans le champ civil, ce qui est tragique.

Au départ, les Communards sont des patriotes qui n'acceptent pas la défaite. Ce sont eux qui défendent les canons de la Butte Montmartre, dont le maire est un certain Georges Clemenceau, pour éviter qu'ils ne se retournent contre le peuple parisien.

Ces canons doivent servir à sauver la France, à poursuivre le combat, même s'il ne faut pas nier qu'il y a eu, chez les meneurs communards, une dimension politique réelle, une sorte de contrepouvoir à l'assemblée monarchiste élue quelques jours auparavant, en février.

Beaucoup de résistants de 1940 se réclameront d'ailleurs de cet héritage. Benjamin Disraeli (1804-1881), Premier ministre britan-



150^{ème} ANNIVERSAIRE
75 ANS 3 GUERRES - 75 ANS DE PAIX

nique à deux reprises, avait parfaitement compris à travers cette guerre, le rééquilibrage des forces au sein du vieux continent et dans le monde, avec un affaiblissement de la France au profit de l'Allemagne.

Existe-t-il une « malédiction de 1870 » ?

J'espère bien que non, même si au regard des commémorations, on pourrait le croire. En effet, pour le 50^e anniversaire de la République en 1920, le Soldat inconnu a volé la vedette à la guerre de 1870, fondatrice de la III^e République.

Le centenaire s'est réduit à sa plus simple expression avec une courte cérémonie devant l'Hôtel de Ville, certes en présence de Georges Pompidou, président de la République, mais une cérémonie a minima, presque en catimini.

Pour les 150 ans, la crise du Covid a rebattu quelque peu les cartes. L'année 2020 n'est pas terminée et nous aurons bien d'autres occasions de reparler de la guerre de 1870, notamment à travers les 150 ans de la Commune. ■

CULTURE LU POUR VOUS

TEXTE : CAPITAINE (R) CHRISTOPHE SOULARD



WEHRMACHT, LA FIN D'UN MYTHE

Indéniablement, la Wehrmacht a marqué les esprits dans les années 1940. Ces nombreuses victoires (Norvège, Pologne, Belgique, France...) l'ont hissé au premier plan des armées, au point d'en faire un bloc quasi invincible.

Il est tout aussi factuel d'admettre qu'à cette époque, cette soldatesque, imprégnée de la culture prussienne, avait un temps d'avance, y compris technologique, sur ses adversaires. Cependant, l'illusion ne va durer qu'un temps ; le mythe va commencer à s'effriter à partir de l'opération Barbarossa, et se déliter avec Stalingrad, Koursk et le 6 juin 1944 !

En fouillant un peu plus les archives disponibles, Jean Lopez analyse les réels dérèglements de cette armée que ses victoires ont pu estomper. Se révèle alors une toute autre Wehrmacht, arc-boutée sur le primat absolu du combat de destruction, politiquement aveuglée, méprisant le droit au point d'en devenir parfois criminelle (crimes de guerre), négligeant le renseignement et la logistique.

Pour l'auteur, le ver était dans le fruit dès 1939, en engageant le conflit avec une armée plus désorganisée qu'il n'en paraissait, Hitler, sans le savoir, courait à sa perte. ■

Jean Lopez ramène ici l'armée allemande de 1940 à sa juste valeur, sans négliger pour autant la vaillance des Alliés qui ont fini par la vaincre.

AUTEUR : SOUS LA DIRECTION DE JEAN LOPEZ
Éditions Perrin / Guerres et Histoire - 35 €



QUAND LA FRANCE ÉTAIT LA PREMIÈRE PUISSANCE DU MONDE

Si le titre de l'ouvrage de Raphaël Chauvancy, rappelle que la France a été pendant une

quinzaine d'années, à la veille de la Révolution, la première puissance mondiale, son sous-titre est tout aussi primordial : « *rappports de force et vision stratégique* ».

En effet, jamais autant que sous Louis XVI qui est resté dans les mémoires comme un roi faible, la France n'a connu une telle apogée géostratégique. Le système diplomatique français neutralise alors l'Europe par un jeu de bascule et d'équilibre qui assure la paix au détriment des ambitions territoriales.

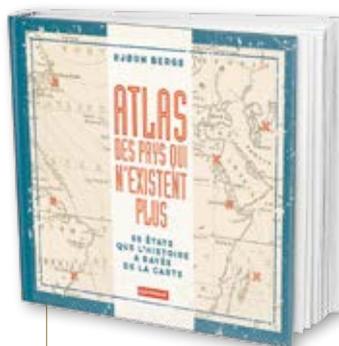
Bien équipées et entraînées, les armées du roi garantissent l'ordre international. Reconstituée après les désastres de la guerre de Sept Ans, la marine bouscule les Anglais qui découvrent l'amertume de la défaite et apprennent à partager l'empire des mers. L'État est certes endetté mais la France est encore riche et très influente.

Un avant-propos définit la notion de puissance, fil rouge du livre. Une première partie traite des facteurs de la puissance et détaille les atouts et faiblesses de la France de Louis XVI dans le domaine des forces morales, militaires et économiques. La seconde partie décrypte la nature et les conditions du déploiement de la puissance française en Europe et dans le monde à la veille de la Révolution.

Et si une ultime réflexion sur les leçons de l'histoire met en exergue certaines continuités stratégiques dans l'environnement contemporain, on ne peut s'empêcher de ressentir une légère pointe de nostalgie au fil de la lecture, avec cette lancinante question : Quand la France va-t-elle redevenir n°1 ? ■

Officier des troupes de marines, Raphaël Chauvancy signe un ouvrage d'une grande qualité, à mettre entre les mains des soldats... et de certains hommes politiques.

AUTEUR : RAPHAËL CHAUVANCY
Éditions V.A. - 20 €



ATLAS DES PAYS QUI N'EXISTENT PLUS
50 ÉTATS QUE L'HISTOIRE A RAYÉS DE LA CARTE

Combien de fois les anciennes générations ont elles entendu : « *Je ne vais quand même pas travailler pour le roi de Prusse !* » ? Qui se souvient du film de Bernardo Bertolucci *Le dernier empereur*, retraçant la vie authentique de Puyi (1906-1967), dernier empereur de Chine, puis du Mandchoukouo ? N'évoque-t-on pas toujours dans certaines conversations la phrase du député Marcel Déat (1894-1955) qui s'interrogeait sur le nécessité de « *Mourir pour Dantzig* » et le conflit du Biafra ?

Tous ces pays oubliés ont en fait disparu et c'est un bonheur que d'en retrouver la trace sous la plume de Bjørn Berge, passionné d'histoire. Des cinquante pays dont il retrace l'histoire avec clarté et parfois poésie, mêlant la petite histoire et la grande, beaucoup ont connu une souveraineté limitée dans le temps. D'autres ont été mis en coupe réglée par des États totalitaires ou sont devenus de simples dépendances coloniales.

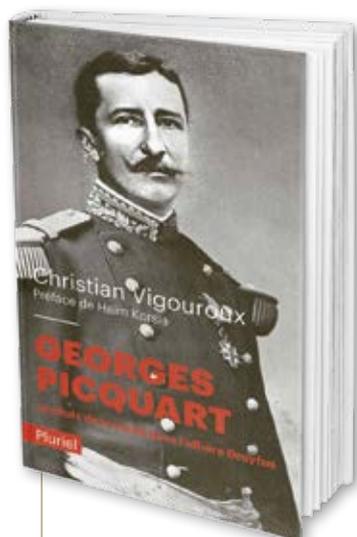
La République de Tripolitaine que l'auteur décrit comme la première république islamiste de l'Histoire, nous rappelle que la campagne coloniale en Libye, qu'on résume encore aujourd'hui à la guerre italo-turque de 1911-1912, s'est étirée sur deux décennies, entre massacres des habitants et de leur bétail, camps de concentration et velléités génocidaires.

L'indépendance du Biafra, coïncé entre Nigéria et Cameroun n'aura duré que trois petites années tentant vainement de profiter des réserves de pétrole disputées par la capitale nigériane, Abuja. Son histoire se confond avec la guerre qui a sévi sur son sol pendant ces trois années avant sa réintégration au Nigéria.

C'est une plongée dans l'Histoire et la géopolitique que nous invite Bjørn Berge. Il est difficile de ne pas succomber au talent de ces récits vivants qui transporteront littéralement le lecteur dans un autre monde. ■

Cet amusant et sérieux ouvrage est la preuve que les pays peuvent être des organismes vivants, qui naissent, vivent et trépassent ! Une vingtaine d'États ont été créés depuis un peu plus de cinquante ans.

AUTEUR : BJØRN BERGE
Éditions Autrement - 24,90 €



**GEORGES
PICQUART**
LE CHOIX
DE LA VÉRITÉ
DANS L'AFFAIRE
DREYFUS

C'est l'histoire d'un homme de l'ombre, loyal, avide de vérité et de justice, qui a pris ses responsabilités, que narre, avec talent et précision, l'actuel président de la section de l'Intérieur du Conseil d'État, Christian Vigouroux.

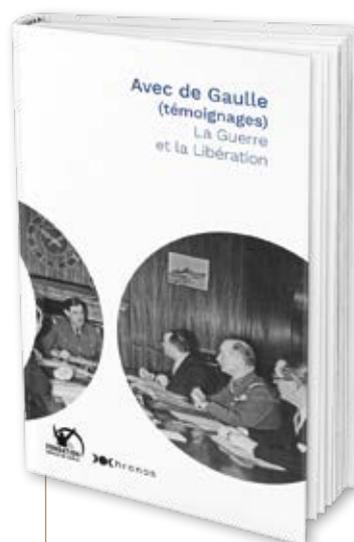
S'il fallait résumer la vie intense de Georges Picquart (1854-1914), elle pourrait tenir en deux mots « l'incorruptible », et « l'inattendu ». D'ailleurs, c'est de manière inattendue que commence le récit de l'auteur : par les trois enterrements de Picquart.

Flash-back sur les premières années de ce « *fils d'un fonctionnaire décédé sans fortune* ». Georges Picquart déroule une scolarité de bon élève à Strasbourg qui le mène à Saint-Cyr d'où il sort 5^e sur 304. L'Algérie et le Tonkin le sortent de sa zone d'état-major et lui procurent beaucoup de satisfaction. Il effectue un passage au ministère de la Guerre en 1883 et en qualité d'attaché à la section statistique.

Sa connaissance parfaite de l'allemand, et de solides notions d'italien, d'espagnol et de russe, en font un élément recherché. Il repart au Tonkin. Puis, revenu en France, le 15 octobre 1894, le commandant Picquart du 3^e bureau de l'état-major accueille le capitaine Alfred Dreyfus convoqué en « *tenue civile* ». L'officier rétif à la déraison d'État note des incohérences dans le dossier d'accusation de Dreyfus. La hiérarchie militaire le lâche, retarde son avancement et finit par le bannir. L'homme doit également faire face à trois duels à mort ! Finalement réintégré et promu, il sera le premier ministre de la Guerre de Georges Clemenceau, de 1906 à 1909. ■

Un livre passionnant sur un homme méconnu mais décisif dans l'Affaire Dreyfus, et qui a fait le choix de la vérité contre celui d'une brillante carrière.

AUTEUR : CHRISTIAN VIGOUROUX
Éditions Pluriel - 8 €



**AVEC DE GAULLE
(TÉMOIGNAGES)**
LA GUERRE
ET LA LIBÉRATION

Leurs noms sont connus : Stéphane Hessel, Lucien Neuwirth, Edgard Pisani, Yves Guéna...

D'autres le sont moins, en particulier des jeunes générations :

José Aboulker, Jean Morin, Père Ambroise-Marie Carré, Général Buis, Solange Troisier, etc. Le dénominateur commun des toutes ces personnes ? Elles ont connu et côtoyé le général de Gaulle dont 2020 est l'année à trois titres : les 50 ans de sa disparition, les 80 ans de l'Appel du 18 Juin et les 130 ans de sa naissance.

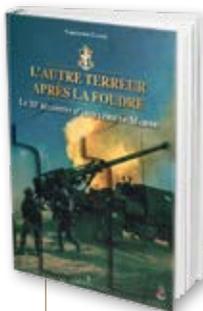
Tous ces personnages ont accepté de témoigner, oralement, de leur rencontre avec le général de brigade à titre temporaire qui à Homs, qui à Londres, qui au Maroc, qui à travers le *Fil de l'épée* ou *Vers l'Armée de métier*, ou encore sur le sol français, à la Libération.

Parmi les 150 interviews recueillies par la Fondation Charles de Gaulle, une sélection rigoureuse a été effectuée et les dix-sept témoins retenus narrent leurs actes de guerre et de résistance, le mépris du danger, la lourde ambiance de l'Occupation. Ils se remémorent les actes commis pendant l'Épuration et naturellement le sentiment que le "Grand homme" leur a inspiré.

Au fil de la lecture, c'est une sorte de portrait en creux qui se dessine du créateur d'un de Gaulle qui voulait, malgré son éducation monarchiste, rétablir l'ordre républicain et la légalité inhérente. Chacun des témoins parlent, avec leurs mots, du charisme, de la détermination, de l'amour de la Patrie du général condamné à mort par Vichy. ■

Au-delà de ces témoignages directs, forts et sans fard, le lecteur voit se dessiner, petit à petit, tel un puzzle, la figure d'un de Gaulle mû par une seule idée et une volonté : sauver la France et lui redonner sa splendeur.

AUTEUR : FONDATION CHARLES DE GAULLE
Éditions Chronos / Nouveau Monde - 8,90 €



L'AUTRE TERREUR APRÈS LA FOUDRE LE 11^e RÉGIMENT D'ARTILLERIE DE MARINE

C'est un remarquable travail de recherches qu'a effectué Christophe Lafaye, docteur en histoire et officier de réserve, en retraçant l'histoire extraordinaire du 11^e RAMa, histoire qui pourrait tenir dans sa devise : *Alter post fulmina terror* - L'autre terreur après la foudre.

Comme le souligne le général d'armée Thierry Burkhard dans sa préface, « *le 11 est d'abord une histoire d'hommes qui sentent la poudre* ».

Après avoir retracé l'histoire de l'artillerie de marine créée sous Richelieu, Christophe Lafaye rappelle que c'est le 1^{er} régiment d'artillerie coloniale lourde mixte malgache qui donne naissance au 11 RAMa.

Régime de Lorient (L'Orient), le 11 perd son appellation «mixte malgache» en 1932 et se met en place sur la ligne Maginot dès septembre 1939. Contraint de se replier en juin 1940, il parvient à sauver son étendard.

L'histoire haletante de ce régiment aux racines bretonnes avérées, se poursuit jusqu'à nos jours avec les nombreux déploiements de ses batteries, de l'Albanie à l'Afghanistan en passant par le Rwanda, l'ex-Yougoslavie, ou encore au cœur de l'opération Daguet, à Barkhane et Chammal.

Richement illustré, ce beau livre s'inscrit dans la lignée des autres ouvrages produits par l'auteur : le 19^e régiment du Génie et le 2^e régiment d'infanterie de marine. ■

Un superbe ouvrage de prestige pour ce régiment implanté en Bretagne depuis 1929.

AUTEURS : CHRISTOPHE LAFAYE
Éditions Pierre de Taillac - 39 €

EDMOND ET MARIE MICHELET LES INDOMPTABLES

Le titre de l'ouvrage résume bien l'état d'esprit dans lequel Edmond et Marie Michelet ont conduit leur vie, entre conservatisme et révolte, entre conformisme et héroïsme, entre réaction et action. Où les situer puisque les Français aiment bien catégoriser les personnes ? Sans doute dans la case "inclassable" et bien entendu dans celle des "indomptables".

En presque quatre-vingt-dix courts chapitres, on suit pas à pas ce couple amoureux et indéfectible, entre 1940 et 1945 ; un couple que les événements vont séparer. Chef du mouvement de Résistance Combat en Limousin sous le nom de Duval, celui qui sera plusieurs fois ministre du général De Gaulle dans les années 1960, est arrêté et déporté à Dachau. Ses gardiens l'appellent *Neunundsiebzig* (ndlr : 79) car il porte le brassard n° 52579.

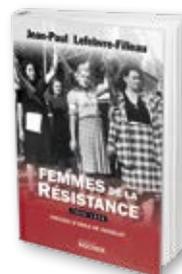
Marie, son épouse, ne reçoit presque aucune nouvelle de lui. Elle s'inquiète, multiplie les démarches et ne cesse de prier comme son prisonnier de mari le fait de son camp de concentration pour tenir face au pire. Cette prière commune d'au-delà les frontières n'est pas vaine. Elle permet au couple de tenir. Jusqu'à la Libération.

Le style est parfois sec, télégraphique et nerveux. Il souligne mieux encore la peur et l'angoisse qui étaient, en ces temps troublés, le quotidien des familles françaises, notamment celles du Limousin où la Résistance était active.

Serge Besanger qui a entretenu une correspondance avec Claude Michelet, l'un des fils d'Edmond et Marie, s'est appuyé sur de nombreux témoignages pour écrire cette biographie romancée très captivante.. ■

Un récit fort remarquable qui décrit admirablement une leçon d'amour, d'engagement et de patriotisme.

AUTEUR : SERGE BESANGER
Mareuil Nouvelle Cité - 22 €



FEMMES DE LA RÉSISTANCE 1940-1945

Quel destin extraordinaire que celui de ces femmes résistantes dont l'Histoire et le commun des mortel ont souvent oublié les

noms : de Madeleine Riffaud, Marie-Madeleine Bridou, Solange Ferré, Violette Szabo, Annie Noël, Yvonne Pagniez...

La mémoire est plus vive quand résonnent les noms de Lucie Aubrac, Germaine Tillon, Marie-Claude Vaillant-Couturier ou Geneviève de Gaulle... Comme aimait le répéter Germaine Tillon, « *en 1940, il n'y avait plus d'hommes. C'étaient des femmes qui ont démarré la Résistance* ». Oui, cette armée des ombres au féminin a entretenu "la Flamme de la Résistance", chère au général de Gaulle. Elles n'ont pas été que des petites mains, des estafettes portant des courriers ici ou là. Elles ont pris les armes, commandé des réseaux, été agents de liaison, saboteurs...

Beaucoup ont connu la captivité, se sont faites torturées, ou bien encore ont été déportées parfois sans retour.

Après quatre ans de recherches et une année d'écriture, Jean-Paul Lefebvre-Filleau relate l'histoire de 206 d'entre ces milliers de femmes qui, l'amour de la Patrie chevillé au corps, n'ont manqué ni de courage, ni de détermination, ni d'abnégation pour lutter contre l'ennemi. La vie de ces résistantes, dont la moitié étaient de simples mères au foyer, force le respect.

Il était temps de rappeler le sacrifice de ces femmes héroïques dont le rôle a été minimisé sinon marginalisé. ■

Combien d'autres femmes que celles de cet ouvrage mériteraient elles aussi que les historiens se penchent sur leurs actes courageux ?

Jean-Paul Lefebvre-Filleau a défriché le sujet. À d'autres de poursuivre !

**AUTEUR : JEAN-PAUL
LEFEBVRE-FILLEAU**
Éditions du Rocher - 24 €



LES COMPAGNONS DE LA LIBÉRATION DE LA 13

« Quelle histoire et surtout quelles histoires » se dira immanquablement le lecteur en refermant la

dernière page de l'ouvrage du journaliste Henri Weill ! La 13, c'est bien évidemment la 13^e demi-brigade de la Légion étrangère (DBLE) qui compte à elle seule presque 10% des Croix de la Libération décernées aux soldats et résistants qui ont eu des parcours et des comportements remarquables.

En effet, pas moins de 97 soldats de la 13, tous grades confondus, ont été récompensés par le deuxième ordre, derrière la Légion d'honneur. Rebelles, résolus, indociles ou patriotes, ou bien toutes ces qualités à la fois, les gars de la 13 ont répondu à l'appel de l'honneur, celui qui commande l'indiscipline, celui aussi qui commande la générosité.

On y croise des personnages hauts en couleur comme Dimitri Amilakvari (1906-1942), Raoul Monclar (1892-1964), Pierre Messmer (1916-2007), Pierre Château-Jobert (1912-2005), Pierre Koenig (1898-1970) ou encore Gabriel Brunet de Sairiginé (1913-1948) et bien d'autres plus anonymes, mais tout aussi vaillants et courageux, trop tôt disparus alors que les combats faisaient rage en Lybie, en Érythrée, en Italie et alors que la France se libérait.

Les origines de ces soldats d'exception sont très diverses : militaires, civils, résistants, Français, Hongrois, Espagnols... Tous avaient la France, l'armée et la Légion ancrées dans le cœur et l'esprit. Ces 97 légionnaires de la 13^e DBLE qui arbore aujourd'hui la Croix de Lorraine sur son insigne régimentaire méritaient qu'un livre leur soit consacré. ■

Après « Moi, Oscar Ziegler, dernier Compagnon de la Libération », Henri Weill livre ici un ouvrage très bien documenté et qui fera date.

AUTEUR : HENRI WEILL
Mareuil Éditions - 19 €



ROYAN-MÉDIS - JUN 1940 L'ENVOL POUR L'HONNEUR

Lorsqu'on évoque les Forces françaises libres, on pense immédiatement à ces volontaires qui, pour beaucoup, ont traversé la Manche un jour de juin 1940 à bord d'une embarcation chétive pour rejoindre Londres, le général De Gaulle et poursuivre le combat.

On se souvient de ceux qui ont combattu aux côtés de Leclerc, de Lattre, Juin, etc. et qui ont forgé la réputation de régiments devenus glorieux. On se rappelle moins spontanément qu'il y eu aussi des Français libres dans la marine (FNFL) et dans l'aviation (FAFL).

L'auteur, Christophe Soulard, en charge de la rubrique « Culture » de la revue *Armée & Défense*, évoque ainsi dans son dernier opus, *Royan-Médès Juin 1940 - L'envol pour l'honneur*, l'aventure au sens noble du terme des premiers aviateurs de la France Libre.

Il s'emploie dans un premier temps à décrire les débuts de l'aviation à Royan, station balnéaire réputée, qui accueille dès 1909 la première section de la Ligue nationale aérienne. On apprend ainsi que les frères Caudron y installent leurs écoles de mécaniciens et de pilotage. En 1935, celles-ci sont habilitées à la formation militaire.

Évacués début juin 1940 en urgence de l'École de pilotage n° 101 de Saint-Cyr-l'École, cinq élèves pilotes et instructeurs débarquent à Royan-Médès. Albert Preziosi, Robert Moizan, Henri Gaillet, Jacques Soufflet et Yves Ezanno n'ont pas eu l'opportunité d'en découdre avec la Luftwaffe et ne désirent qu'une seule chose : combattre.

Aussi, lorsqu'ils entendent la demande d'armistice du maréchal Pétain, décident-ils immédiatement de rejoindre l'Angleterre. Leurs parcours seront différents : Preziosi et Moizan morts au champ d'honneur, Gaillet et Soufflet (fait Compagnon de la Libération) prisonniers des forces vichyssoises, Ezanno combattant jusqu'à la libération, fait Compagnon de la Libération.

Le parcours de ces officiers incarne l'esprit même des Résistants et des FFL qui ont choisi l'honneur et non la soumission ; ceux qui n'ont jamais accepté de mettre un genou à terre face à l'occupant et ont décidé d'offrir leur vie pour sauver la liberté et le pays. ■

L'histoire de ces cinq aviateurs est très représentative du parcours des nombreux pilotes et mécaniciens qui ont rejoint les FAFL.

[LU PAR LA RÉDACTION]

AUTEUR : CHRISTOPHE SOULARD
Éditions Bonne Anse - 20 €

SUR LES ÉCRANS



1917

1917 était et reste l'un des films phares de l'ère pré-confinement. Sorti en janvier 2020, le film du réalisateur Sam Mendès notamment connu pour *American Beauty*, *Skyfall* et des *Sentiers de la perte*, retrace le chemin de croix vécu par des jeunes soldats, Blake (Dean-Charles Chapman) et Schofield (George MacKay) à travers les champs de bataille, les tranchées, les maisons en ruine, les éclats d'obus.

Leur mission ? Avertir un autre régiment que l'assaut qu'il s'apprête à lancer va les mener tout droit dans un piège, vers la mort : 1 600 vies sont en jeu, dont celle du frère de Blake. Il n'y a aucune seconde à perdre.

La prouesse de ce film tient en ce qu'il ne constitue qu'un long plan-séquence de deux heures, ce qui tient le spectateur en éveil et en haleine. Le film lui fait sentir, au plus près, la peur des hommes, la terreur de l'enfer, la présence de la mort. L'idée de changer de héros en plein milieu de l'histoire est également novateur et peut surprendre.

Notre confrère de L'Obs, François Forestier a écrit à propos de ce film, « *c'est du cinéma furieux, poignant, prenant. On oublie la caméra, le tour de force, les coutures. Il ne reste qu'un flot de douleur, un regard inoubliable, un choc visuel. Et un grand film* ». Qu'ajouter à cela ? Peut-être qu'il faut aussi voir dans ce film une ode à la bravoure, au courage, à la camaraderie et que la plausibilité historique de cette intrigue s'efface derrière le mouvement et l'action. ■

1917 est un film puissant qui décrit la guerre de 1914-1918 telle qu'elle a dû être vécue par la plupart de ses protagonistes.

RÉALISATEUR : SAM MENDES - DISTRIBUTEUR : UNIVERSAL STUDIO CANAL VIDÉO
DISPONIBLE EN DVD - BLU-RAY - VOD
Prix : de 15 à 22 €



De gauche à droite, Dean-Charles Chapman (caporal Tom Blake), Sam Mendes (le réalisateur) et George MacKay (caporal William Schofield).

© Universal Pictures/François Duhamme

À VISITER

TOURISME DE MÉMOIRE : NOUVELLE ANNÉE RECORD

En 2019, la fréquentation des lieux de mémoire a atteint 15,2 millions d'entrées. La région Normandie a une nouvelle fois connu des records d'affluence.

Les lieux de mémoire français liés aux conflits contemporains continuent d'attirer les visiteurs. En 2019, ils étaient 15,2 millions à avoir fréquenté l'un de ces sites, dont 3,4 millions de visiteurs étrangers et 1,3 million de scolaires.

Trois quarts de cette fréquentation, soit 9 millions d'entrées, proviennent de sites mémoriels consacrés à la Seconde guerre mondiale exclusivement.

Les sites abordant les deux guerres ainsi que des conflits post 1945 enregistrent 1,6 million d'entrées.

LE 75^e ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT

Selon l'étude réalisée par le Bulletin de l'observatoire économique de la défense (Écodef, août 2020) « en 2019, sous l'effet des cérémonies de commémorations des débarquements de Provence et de Normandie, les lieux de mémoire des conflits contemporains » ont enregistré un nouveau succès.

L'augmentation de la fréquentation s'établit en effet, selon l'étude, à +3,7% par



Musée du Débarquement à Utah Beach, à Sainte-Marie-du-Mont (Manche).

© Musée du Débarquement Utah Beach

rapport à l'année 2018 « qui était déjà une année record en termes de fréquentation des lieux de mémoire en lien direct avec le centenaire de la fin de la Première Guerre mondiale. »

À eux seuls, les sites de mémoire « abordant dans leur parcours la Seconde Guerre mondiale, exclusivement, ou avec d'autres conflits contemporains » enregistrent 12 millions d'entrées en 2019.

La région Normandie a bénéficié de cette affluence liée au 75^e anniversaire du Débarquement avec pas moins de 6,4 millions d'entrées.

LA GRATUITÉ ATTIRE...

Selon l'étude Écodef, « la part d'entrées gratuites dans les sites mémoriels en France métropolitaine est en moyenne de 57,8% ». Elle constate que la gratuité est différente selon les régions. Ainsi, 72% des entrées sont gratuites en Normandie, 67% en Bourgogne-Franche-Comté et 64% dans les Hauts-de-France, alors qu'elles ne sont que de 22% en Nouvelle-Aquitaine et 15% en Pays de la Loire.

Cette « gratuité de l'entrée dans un site mémoriel varie selon la topologie du lieu, le type, le mode de financement et la stratégie marketing du site, explique l'étude. Ainsi, les nécropoles, nationales et étrangères, offrent à chaque fois un accès gratuit. »

À SAVOIR

- La plupart des sites mémoriels ont été construits après les années 1960.
- Près de la moitié des sites ont été ouverts au public à partir de 1989.
- 80,2% des sites offrent des visites de type libre.
- 90,5% des sites proposent des visites guidées/accompagnées.
- 74,2% mettent en place des activités pédagogiques, ainsi que des événements tels que des conférences, des expositions ou des spectacles.

QUATRE RÉGIONS ESSENTIELLES

La lecture des chiffres présentés dans l'étude Écodef permet de voir que la fréquentation des lieux de mémoire des conflits contemporains est en grande majorité concentrée dans quatre régions : la Normandie (42,1% des fréquentations), l'Île-de-France (14,4%), les Hauts-de-France (14,3%) et le Grand Est (14%). Ces quatre régions représentent à elles seules 85% de la fréquentation des sites mémoriels en France métropolitaine.

LES BRITANNIQUES EN FORCE

Les visiteurs étrangers (3,4 millions) se sont presque exclusivement déplacés pour visiter les sites mémoriels abordant les deux guerres mondiales, ceux consacrés à la Seconde Guerre accueillant à eux seuls 2,4 millions d'étrangers. En ce qui concerne les nationalités, ce sont les Britanniques qui ont le plus visité ces sites mémoriels, puis les Néerlandais, les Allemands, les Belges et les Américains.

LA PLACE DES SCOLAIRES

Les sites de mémoire ont accueilli en 2019 quelques 1,3 millions de scolaires, soit une augmentation de 1,1 million par rapport à l'année 2018.

Selon l'étude Écodef, « la part des élèves militaires dans les groupes scolaires est de 4% en moyenne et s'élève à 27% dans les établissements relevant du ministère



Le 14 juin 1944, le général de Gaulle pose le pied en Normandie sur la plage de Juno Beach, entre les communes de Graye-sur-Mer et Courseulles-sur-Mer. Aujourd'hui, le lieu est marqué par une immense croix de Lorraine.

des Armées. » Une grande majorité de ces scolaires ont visité un site abordant la Seconde Guerre mondiale à l'occasion du 75^e anniversaire de la Libération.

Écodef signale encore que « 71% des élèves ont ainsi parcouru pour la première, ou une nouvelle fois, un site rela-

tant les événements de 1939 à 1945. Ils ont été deux fois moins nombreux (37%) à visiter un site abordant la Première Guerre mondiale. Les sites abordant les deux conflits mondiaux ont accueilli seulement 8% des visites scolaires. » ■

Source : Écodef n° 160 (août 2020).

BEAUCOUP DE BÉNÉVOLES ET D'ASSOCIATIONS

En 2019, 9 730 personnes travaillaient « au sein d'un des lieux de mémoire des conflits contemporains situés en France, soit en moyenne 28,3 personnes physiques par site. » Selon l'étude Écodef, « il s'agit surtout de bénévoles qui donnent de leur temps pour entretenir et faire vivre la mémoire. »

L'étude dénombre en effet 7 180 bénévoles, soit près de trois quarts des effectifs recensés. À ces bénévoles s'ajoutent 2 310 salariés et 240 personnes mises à disposition par une autre structure telle qu'une collectivité territoriale.

L'étude Écodef indique aussi que 72% des lieux de mémoire sont gérés par une association ou une collectivité territoriale. Les associations seules représentent « 41% des sites mémoriels et emploient 73% des personnes travaillant dans un lieu de mémoire, soit 7 080 personnes. »

Autre donnée non négligeable, « 6 660 personnes œuvrant dans ces associations sont bénévoles, à temps plein, à temps partiel ou à une période précise de l'année. »

Quant aux sites mémoriels gérés directement par une collectivité territoriale, « ils représentent 31% des lieux de mémoire et 9% des personnes travaillant dans un lieu de mémoire, soit 915 personnes. »



<https://unor-reserves.fr>

LE SITE INTERNET
DE L'UNION NATIONALE
DES OFFICIERS DE RÉSERVE

Toute l'actualité de la réserve
opérationnelle et citoyenne



INTERACTIVITÉ avec votre revue



Lorsque vous apercevez ce symbole dans l'une
des pages de la revue, rendez-vous sur notre site
Internet : **des documents, des informations et des
photos complètent les articles publiés.**

<https://unor-reserves.fr>



MÉDAILLE MILITAIRE ET ORDRES NATIONAUX

Question écrite n° 26096

28 janvier 2020 - Mme Danielle Brulebois attire l'attention de Mme la ministre des Armées sur l'impossibilité de concilier Médaille militaire et Légion d'honneur.

En effet, les anciens combattants, ambitieux de faire valoir leurs droits, souhaiteraient pouvoir avoir accès à la Médaille militaire, même pour ceux étant membres de l'Ordre national du Mérite. Tel n'est pas le cas aujourd'hui, et il paraît légitime que ceux ayant sacrifié leur jeunesse, ceux ayant risqué leur vie par obéissance aux ordres de la République soient récompensés de la meilleure façon qu'il soit, à savoir, pouvoir concilier la Médaille militaire avec les deux ordres nationaux que sont la Légion d'honneur et l'Ordre national du Mérite.

À ce titre, elle aimerait savoir de quelle manière son ministère entend remédier à cette situation.

Réponse publiée le 16 juin 2020

À titre liminaire, il est rappelé que l'admission ou l'avancement dans les ordres nationaux et la concession de la Médaille militaire sont régis par les dispositions du code de la Légion d'honneur, de la Médaille militaire et de l'ordre national du Mérite.

Pour les anciens combattants, les propositions à ces distinctions sont établies par la ministre des Armées, dans le respect des conditions réglementaires et au regard des critères d'appréciation des conseils des ordres nationaux, dont les décisions sont souveraines.

En outre, les candidatures sont sélectionnées dans la limite des contingents triennaux fixés par les décrets n° 2018-26 et n° 2018-29 du 19 janvier 2018. La Légion d'honneur, distinction nationale la plus élevée, récompense des mérites éminents acquis individuellement au service de la Nation, soit à titre civil, soit au titre d'un engagement militaire. Aux termes de l'article 18 du code précité, l'admission au grade de chevalier nécessite de justifier de services publics ou d'activités professionnelles d'une durée minimale de vingt années, assortis dans l'un et l'autre cas de mérites éminents.

Les services militaires, ainsi que les activités associatives, peuvent ainsi être récompensés par cette haute distinction sur les contingents à titre militaire ou civil mis à la disposition du ministère des armées.

En outre, au regard des sacrifices consentis par les anciens combattants au service de la Nation, l'article 2 du décret n° 2018-26 du 19 janvier 2018 fixant les contingents de croix de la Légion d'honneur pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020 prévoit qu'une majoration exceptionnelle de 200 croix de chevalier est destinée à des anciens combattants justifiant, pour les anciens de la guerre 1939-1945, d'un fait de guerre ou citation au titre de cette guerre et, pour les anciens des TOE ou d'AFN, de la Médaille militaire et de deux blessures de guerre ou citations.

Il est précisé que ces conditions sont applicables à tous les anciens combattants, qu'ils soient titulaires ou non de la Médaille militaire.

S'agissant de l'avancement dans le premier ordre national, l'article R.19 du code précité dispose qu'il doit récompenser des mérites nouveaux et non des mérites déjà récompensés. L'ensemble de ces dispositions permettent de témoigner l'hommage de la Nation aux combattants d'hier et d'aujourd'hui.

Par ailleurs, la Médaille militaire, troisième décoration française dans l'ordre de préséance après l'ordre de la Légion d'honneur et l'ordre de la Libération, permet de distinguer les militaires et assimilés, non officiers, pour leurs services particulièrement méritoires rendus à la Nation. En outre, elle peut être concédée en récompense de services exceptionnels aux officiers généraux.

La Médaille militaire permet ainsi de récompenser les mérites des anciens combattants dont les faits de guerre particulièrement remarquables ont donné lieu à l'attribution d'une citation au plus haut niveau ou à la suite d'une action d'éclat, mais aussi ceux qui justifient d'une blessure de guerre homologuée, occasionnée par une action de combat ou contractée lors du service au sein d'une unité combattante.

Ces critères rigoureux permettent de garantir l'égalité de traitement entre toutes les générations du feu et de préserver le caractère prestigieux de cette distinction, instituée par un décret du 22 janvier 1852.

Enfin, l'ordre national du Mérite permet de récompenser les personnes qui justifient de dix ans au moins de services ou d'activités assortis de mérites distingués. Au vu du nombre et de la qualité des candidatures, les profils des candidats sont soigneusement examinés au titre des contingents militaires et civils mis à la disposition de la ministre des Armées et de la secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées.

Ainsi, les mérites acquis au cours d'une carrière militaire, de même que les activités associatives exercées par les anciens combattants et résistants au profit du devoir de mémoire peuvent être récompensés dans le second ordre national. L'article R.176 du code précité précise qu'un avancement dans l'ordre national du Mérite doit récompenser des mérites nouveaux et non des mérites déjà récompensés.

Compte tenu de ces éléments, il existe effectivement des situations dans lesquelles le conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, compétent en matière de recevabilité des propositions qui lui sont communiquées par le grand chancelier pour la concession de la Médaille militaire, ne souhaite pas décerner cette prestigieuse décoration postérieurement à une nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur ou dans l'ordre national du Mérite car le candidat ne justifie pas de mérites nouveaux. En particulier, ces ajournements sont prononcés lorsque les décrets portant nomination et promotion mentionnent expressément les activités militaires que les postulants ont exercées au cours de leur vie et qui ont d'ores et déjà été récompensées.

Dans de telles situations, il est évident que décerner la Médaille militaire à ces membres de l'ordre national du Mérite reviendrait à récompenser deux fois les mêmes faits, ce qui serait contraire aux dispositions réglementaires en vigueur. Le non-cumul peut ainsi relever d'une incompatibilité de fait,

et non de droit. Le respect de ces principes permet de préserver le prestige des ordres nationaux et de la Médaille militaire et de garantir la cohérence du dispositif des distinctions honorifiques, tout en réservant aux anciens combattants la reconnaissance de

la Nation qui leur est due. Ainsi, au-delà des derniers contingents alloués, des promotions particulières ont également permis de récompenser les anciens combattants au titre des commémorations des derniers conflits.

Selon la grande chancellerie de la Légion d'honneur, plus de 100 000 anciens combattants ont ainsi déjà été récompensés dans l'ordre de la Légion d'honneur, à titre militaire et civil, dans des proportions qu'aucun autre domaine ne connaît. ■



LA FRANCE ET LE KOSOVO

Question écrite n° 30996

7 juillet 2020 - M. José Evrard interroge M. le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères sur l'inculpation de l'actuel président du Kosovo, province de Serbie, Hashim Thaçi. Il est accusé par le procureur spécial du tribunal de La Haye de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité.

Il y a, à l'évidence, des éléments fondés pour porter une accusation d'une telle gravité. L'accusation concerne aussi son bras droit, ainsi qu'une centaine de supplétifs, membres de ladite armée de libération du Kosovo.

Cet événement, en apparence éloigné dans le temps, l'implosion de la République fédérale de Yougoslavie en 1999, et dans l'espace, les Balkans, dont est partie la Première Guerre mondiale, concerne la France au premier chef. L'exécutif français de l'époque y a joué un rôle de premier plan. Le président Chirac ne fut pas le dernier des chefs d'État à se prononcer pour les bombardements de la Serbie pour que celle-ci lâche le Kosovo aux albanophones et qu'il devienne ainsi « indépendant ». Les négociations à cette fin se tinrent à Rambouillet.

Enfin, c'est un Français, Bernard Kouchner, qui fut le responsable de la MINUK, organisme de l'ONU chargé de l'administration du Kosovo dans une sorte de pré-indépendance, et de fait participa à la promotion d'Hashim Thaçi qui effaça vite ses concurrents.

Lors du procès qui se tiendra à partir d'octobre 2020, les rapports entre l'administrateur et Hashim Thaçi pourraient confirmer les accusations portées par les témoins de l'époque, comme le procureur international, la Suisse Carla del Ponte, ou le chef de la police de la MINUK, le Canadien Stu Kellock, qui affirmaient que l'administrateur ne pou-

vait ignorer « l'implication d'Hashim Thaçi, actuel Premier ministre du Kosovo, dans les différents trafics pratiqués au Kosovo ».

Dans le contexte de contestation générale du passé de l'Occident, cette affaire déconsidère encore la France. Récemment encore, lors des cérémonies du centième anniversaire de la fin de la Première Guerre mondiale, il fut accordé à Hashim Thaçi un meilleur accueil qu'au président serbe, représentant l'allié historique le plus fidèle. Ce fut l'honneur d'un grand nombre de citoyens, de soldats français, de refuser, dans la tragédie que vivait la Yougoslavie, de participer à la destruction de la Serbie.

Il est ainsi regrettable que les plus hautes autorités, en se rangeant derrière la position d'une Allemagne souhaitant la destruction de la Yougoslavie, aient participé au déshonneur. Il lui demande s'il n'est pas judicieux, devant les événements qui ne manqueront pas d'advenir, de revoir rapidement la position et l'attitude françaises à propos du Kosovo

Réponse publiée le 11 août 2020

En 2007, l'envoyé spécial du Secrétaire général des Nations unies chargé de superviser les pourparlers sur le statut final du Kosovo et prix Nobel de la paix, Martti Ahtisaari, considérait l'indépendance du Kosovo comme la seule option viable, durable et stable, après le conflit du Kosovo en 1999 et l'échec des négociations entre les autorités serbes de l'époque et les Kosovars.

La France, comme les autres membres occidentaux du Groupe de contact, a soutenu cette solution et reconnu l'indépendance du Kosovo en 2008. L'avis consultatif de la Cour internationale de justice, rendu le 22 juillet 2010, a considéré que l'adoption de

la déclaration d'indépendance du Kosovo du 17 février 2008 « n'a violé aucune règle applicable du droit international ».

La France a veillé à ce que des garanties fortes soient accordées à la communauté serbe et aux lieux de culte serbes au Kosovo. La France a pris note des actes d'accusation portés par le bureau du Procureur spécialisé à l'encontre de responsables politiques kosovars de premier plan, annoncé le 24 juin dernier.

Elle ne commente pas les procédures judiciaires en cours ni les décisions de justice. Elle rappelle son soutien au travail des chambres spécialisées pour le Kosovo et du bureau du Procureur spécialisé, ainsi que son attachement à la lutte contre l'impunité des auteurs de crimes graves.

La normalisation des relations entre le Kosovo et la Serbie demeure essentielle, non seulement parce qu'il s'agit d'un enjeu de sécurité européenne, mais aussi pour que la Serbie et le Kosovo puissent se tourner résolument vers l'avenir, accélérer leur développement économique et social et progresser dans leur rapprochement européen.

Le président de la République et la Chancelière Merkel ont co-présidé, le 10 juillet dernier, un sommet en vidéoconférence avec la participation d'Aleksandar Vucic, Président de la Serbie, d'Avdullah Hoti, Premier ministre du Kosovo, de Josep Borrell, Haut représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité/vice-président de la Commission européenne, et de Miroslav Lajčák, représentant spécial de l'Union européenne (RSUE) pour le dialogue entre Belgrade et Pristina et les autres questions régionales concernant les Balkans occi-

dentaux. Grâce en particulier aux efforts franco-allemands depuis plus d'un an, lors du sommet du 10 juillet, le Président serbe et le Premier ministre kosovar ont

accepté de reprendre le dialogue, qui était interrompu depuis 20 mois. Les deux parties ont repris leurs discussions, avec la médiation de l'Union

européenne, en vue de parvenir à un règlement de leur différend, dans le cadre d'un accord global, définitif et juridiquement contraignant. ■



ACCÈS À L'ARMÉE FRANÇAISE DES PERSONNES SOUFFRANT DE DIABÈTE DE TYPE 1

Question écrite n° 25483

24 décembre 2019 - Mme Sonia Krimi appelle l'attention de Mme la ministre des Armées sur les injustices et les discriminations subies par les citoyens diabétiques de type 1. L'État français doit être un exemple dans l'intégration de chacun, avec toutes ses différences. Les personnes diabétiques de type 1 qui contrôlent leur maladie sont aptes à occuper une grande partie des postes ouverts au recrutement dans tous les corps de l'État. L'État doit permettre l'accès de tous les Français à ses corps sans discrimination dès que ces personnes contrôlent leur pathologie. L'armée est un rêve et une vocation aussi pour les jeunes souffrant du diabète de type 1. Elle devrait s'ouvrir plus largement aux personnes souffrant de maladie chronique. Plus de cent métiers différents sont proposés dans l'armée. Cent métiers qui ne sont pas tous sur le terrain, dans une durée de mission imprévisible, dans des conditions poussiéreuses ou d'humidité ou sans source d'énergie. L'Espagne, les États-Unis, la Grande-Bretagne, le Canada ont déjà permis aux diabétiques de type 1 d'intégrer leurs armées. Elle lui demande si l'armée française envisage d'ouvrir ses rangs aux diabétiques de type 1.

Réponse publiée le 18 février 2020

L'une des missions du service de santé des armées est de garantir, par l'expertise médicale d'aptitude, que l'état de santé des militaires leur permettra de remplir leur mission en tout temps, en tout lieu et en toutes circonstances, y compris en environnement extrême.

De même, l'aptitude médicale doit permettre d'éviter de placer les intéressés en situation d'aggravation d'une pathologie antérieure à l'engagement. Il est difficile, voire impossible, de prévoir la durée d'une opération militaire et de planifier, avec certitude, les conditions dans lesquelles celle-ci se déroulera, en particulier en ce qui concerne les conditions d'hygiène alimentaire ((ir) régularité des repas) et d'accès aux soins.

Les risques encourus par un malade diabétique de type 1 en cas d'interruption de traitement, ou les risques d'hypoglycémie (qui ne peuvent tous être prévenus par un contrôle, même attentif, de la maladie), sont de nature à engager le pronostic vital de l'individu. Les nouveaux matériels, qui apportent au quotidien une plus-value dans la surveillance et le traitement du diabète, ne sauraient, pour l'heure, être

suffisamment fiables ou durables dans des environnements très humides, particulièrement poussiéreux ou sans source d'énergie, à l'instar des théâtres d'opérations actuels.

L'impact de cette maladie sur la vie professionnelle est d'autant plus significatif concernant le métier des armes, puisque le risque encouru pèse aussi bien sur la collectivité que sur la réalisation de la mission. C'est ainsi que les exigences de l'opérationnel imposent aux armées de prendre en compte, en sus du talent et du mérite, l'état de santé des individus désireux de s'engager, quel que soit le corps envisagé. Au demeurant, les textes régissant les conditions de détermination de l'aptitude médicale à servir pour les diabétiques de type 1, sont élaborés par des médecins militaires, dont des spécialistes hospitaliers en endocrinologie et diabétologie. Ils se fondent sur leur expérience et leur parfaite connaissance des pathologies et des spécificités liées à l'état de militaire. Loin d'être discriminatoires, ces textes sont régulièrement modifiés pour s'adapter aux connaissances médicales et scientifiques, ainsi qu'à l'évolution du métier de militaire. ■

INTERACTIVITÉ avec votre revue



Lorsque vous apercevez ce symbole dans l'une des pages de la revue, rendez-vous sur notre site Internet : **des documents, des informations et des photos complètent les articles publiés.**

<https://unor-reserves.fr>



"MORT POUR LE SERVICE DE LA NATION" OU "POUR LA FRANCE"?

Pouvez-vous m'indiquer pourquoi les policiers victimes des attentats sont déclarés "Mort pour le service de la Nation" et non pas "Mort pour la France" ? C'est pourtant bien en essayant de protéger les Français et la France qu'ils ont donné leurs vies. Par ailleurs, un camarade réserviste honoraire nous a récemment quitté et les pompes funèbres ont refusé de draper son cercueil du drapeau français alors qu'il était titulaire de la Légion d'honneur. Malgré les demandes de notre association, ils sont restés intraitables.

Lieutenant-colonel (H) Martial

Trois mentions peuvent être attribuées :
"Mort pour la France" : cette mention a été instituée par la loi du 2 juillet 1915 et modifiée par la loi du 28 février 1922 au lendemain de la Première Guerre mondiale. Elle est attribuée lorsqu'un décès est imputable à un fait de guerre, survenu pendant le conflit ou ultérieurement.

"Mort en déportation" : la loi n° 85-528 du 15 mai 1985 a institué la mention mémorielle "Mort en déportation" qui est portée sur l'acte de décès de toute personne de nationalité française,

ou résidant en France, ou sur un territoire antérieurement placé sous la souveraineté, le protectorat ou la tutelle de la France, qui, ayant fait l'objet d'un transfert dans un lieu reconnu comme lieu de déportation, y est décédée.

"Mort pour le service de la Nation" : cette mention a été instituée par l'article 12 de la loi n°2012-1432 du 21 décembre 2012 relative à la sécurité et à la lutte contre le terrorisme, qui a créé l'article L.492 ter du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre.

Le ministre compétent peut décider que la mention "Mort pour le service de la nation" est portée sur l'acte de décès d'un militaire tué en service ou en raison de sa qualité de militaire ; d'un autre agent public tué en raison de ses fonctions ou de sa qualité.

Pour ce qui concerne le drapeau tricolore sur un cercueil, rappelons qu'il s'agit d'un privilège, symbole de la reconnaissance de la Nation. Il est considéré comme un uniforme. Le fait d'être titulaire d'un ordre national ou de la Médaille militaire sans répondre aux trois critères ci-dessous ne peut justifier du drapeau tricolore sur le cercueil. Ainsi, draper un cercueil dans des cas non autorisés est un délit (usurpation



Exemplaire de la carte du combattant.

de fonction et port illégal d'uniforme). Le privilège d'usage du drapeau tricolore sur le cercueil reste réservé aux personnes désignées ci-après :

- les titulaires de la carte du combattant ou de la carte du combattant volontaire de la Résistance (circulaires n° 338 du 17 septembre 1956, n° 423 du 10 octobre 1957, et n° 77-530 du 3 août 1977 du ministère de l'Intérieur).
- les titulaires du titre de reconnaissance de la nation (Circulaire n° 92-00095C du 25 mars 1992).
- les anciens réfractaires au STO (Service du travail obligatoire) à la condition qu'ils soient titulaires de la médaille commémorative française de la guerre 39-45. ■

Source : defense.gouv.fr/sga et onac-vg.fr

INTERACTIVITÉ avec votre revue



Lorsque vous apercevez ce symbole dans l'une des pages de la revue, rendez-vous sur notre site Internet : **des documents, des informations et des photos complètent les articles publiés.**

<https://unor-reserves.fr>

Armée & Défense
Réserve et Nation



Communiqué aux associations

Votre adhésion permet à l'UNOR d'agir pour la cause des réserves et de vous en informer.

Soutien individuel des officiers de réserve en associations affiliées

2020 ⁽³⁾

Activités : 11 €

Communication : 18 €

Jeunes officiers de réserve en association

Recevez *Armée & Défense* pendant 3 ans pour le prix d'un abonnement annuel (18 €).

Consultez votre AOR



<https://unor-reserves.fr>

LE SITE INTERNET DE L'UNION NATIONALE DES OFFICIERS DE RÉSERVE

Toute l'actualité de la réserve opérationnelle et citoyenne



INTERACTIVITÉ avec votre revue 

Lorsque vous apercevez ce symbole dans l'une des pages de la revue, rendez-vous sur notre site Internet : des documents, des informations et des photos complètent les articles publiés.



<https://unor-reserves.fr>

■ Bulletin d'abonnement ⁽¹⁾

■ Changement d'adresse ⁽²⁾

Nom

(lettres CAPITALES, une lettre par case, une case entre deux mots)

Prénom

Adresse complète

Numéro - Résidence (RES) - Bâtiment (BAT) - Escalier (ESC) - Appartement (APP),
Rue - Avenue (AV) - Boulevard (BD) - Chemin (CH) - Lieu-dit (LD) - Boîte postale (BP)

Code postal

Commune - Pays et/ou secteur postal

■ Règlement par chèque bancaire

■ Bulletin et chèque de règlement à libeller et à expédier à :

Armée & Défense - UNOR - 12 rue Marie-Laurencin - 75012 Paris (France)

Tarif ⁽³⁾ pour 1 an	France	Etranger	Prix au numéro
Abonnement individuel	20 €	22 €	8 €

Signature

⁽¹⁾ Cochez la case souhaitée.

⁽²⁾ Changement d'adresse : joindre votre dernière étiquette Armée & Défense ou

⁽³⁾ Décision de l'assemblée générale de l'UNOR de novembre 2014.

numéro abonné date effective du changement d'adresse



PARCE QUE VOTRE PAQUETAGE EST PLUS QU'UN SIMPLE SAC, GMF L'ASSURE.

VOTRE PAQUETAGE ASSURÉ⁽¹⁾

OÙ QUE VOUS SOYEZ DANS LE MONDE AVEC VOTRE CONTRAT HABITATION

POUR LES ADHÉRENTS UNÉO

-20%⁽²⁾

SUR VOTRE ASSURANCE AUTO, HABITATION OU ACCIDENTS & FAMILLE

Retrouvez nos offres sur gmf.fr/defense

GMF 1^{ER} ASSUREUR DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC



ASSURÉMENT HUMAIN



« Cette solution est pensée et développée pour protéger les militaires et leur famille. »

Unéo, MGP et GMF sont membres d'**UNEOPOLE** la communauté sécurité défense

GMF 1^{er} assureur des Agents du Service Public : selon une étude Kantar TNS de mars 2019.

(1) Avec l'assurance d'une résidence principale et la clause militaire en mission du contrat habitation DOMO PASS, paquetage assuré dans la caserne, le campement militaire et dans l'habitation assurée. (2) Réduction appliquée la 1^{ère} année pour toute souscription entre le 01/01/2020 et le 31/12/2020 d'un 1^{er} contrat AUTO PASS ou habitation DOMO PASS ou Accidents & Famille en tant qu'adhérent Unéo (mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité, inscrite au répertoire SIRENE sous le numéro 503 380 081). Offre valable une seule fois et non cumulable avec toute offre en cours. En cas d'offre spéciale GMF, application de l'offre la plus avantageuse.

Les conditions, garanties et limites de nos contrats AUTO PASS, habitation DOMO PASS et Accidents & Famille ainsi que les conditions de nos offres sont disponibles en agence GMF. Les Conditions Générales et les Conventions d'assistance de ces contrats sont consultables sur gmf.fr

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret.

GMF ASSURANCES - Société anonyme au capital de 181 385 440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret.